

Budget Primitif de la Ville pour 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier dernier, les orientations budgétaires pour 1992 vous avaient été soumises avec toutes les informations chiffrées pouvant être connues à cette phase de la réflexion budgétaire.

Préalablement prévue le 9 mars, la séance consacrée à l'examen des propositions budgétaires pour 1992 a dû être reportée au 30 mars compte tenu du retard annoncé dans la transmission, par les Services Fiscaux, des notifications de bases d'impositions, informations dont la connaissance s'avère indispensable pour permettre les ajustements budgétaires, comme nous le verrons ultérieurement.

Je vous avais informés préalablement de ce retard dû à l'application de diverses dispositions nouvelles contenues dans la loi de finances pour 1992, touchant notamment la compensation des allègements de taxe professionnelle, la suppression d'exonérations temporaires de foncier bâti et la transformation en exonérations des dégrèvements de taxe d'habitation.

A l'instar des années antérieures, notre assemblée a déjà pris diverses dispositions relatives au budget de 1992 :

- vote des différents tarifs et redevances (délibération du 16 décembre 1991),
- vote de diverses subventions et participations (délibérations des 13 janvier et 17 février),
- vote de crédits d'investissement (délibérations des 13 janvier et 17 février).

La Commission du Budget s'est réunie les 12 mars et 26 mars. Cette dernière réunion était organisée à l'intention de l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Outre le présent rapport, divers documents préparatoires vous ont été adressés :

Pour le budget principal :

- les balances récapitulatives des recettes et des dépenses,
- les principales recettes,
- la répartition des crédits (recettes et dépenses) par délégation et par secteur d'activités,
- une note sur les modalités de financement des investissements,
- la liste des participations et subventions.

Pour les budgets annexes :

- les comptes détaillés (recettes et dépenses) de ces 4 budgets (eaux, assainissement, forêts, service de soins à domicile pour personnes âgées).

Vous ont également été adressés :

- le bilan par secteur d'activités de l'action menée par la Ville en 1991,
- diverses statistiques relatives au personnel permanent de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,
- un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale (dont le vote est prévu le 31 mars prochain).

Analyse générale du Budget Primitif de 1992

Le budget général de la Ville pour 1992 (budget principal et budgets annexes) s'élève à 1 086 MF et est en augmentation de 4,59 % par rapport au budget de 1991 (1 039 MF).

Cette augmentation est supérieure à l'inflation constatée en 1991 (+ 3,1 %) mais inférieure à l'augmentation du budget de 1991 (+ 5,49 %).

Comme le Premier Adjoint l'a indiqué lors de la séance consacrée aux orientations budgétaires, ce budget sera donc un budget de rigueur mais dans lequel sera maintenue notre ferme volonté de favoriser les investissements et de réduire progressivement nos dépenses de fonctionnement. En effet, la part des dépenses d'investissement (y compris la dette) représente 22,6 % des dépenses totales dans ce projet de budget, donc du même niveau qu'en 1991.

Ce pourcentage des dépenses d'investissement est en réalité plus élevé puisque, à l'instar de la procédure utilisée en 1991, ce sont 13 MF de crédits d'investissement qu'il vous est proposé de voter par ailleurs ce soir, par imputation sur le budget supplémentaire de 1992 (budget principal). 11 MF de dépenses d'investissement avaient été ainsi votés au budget supplémentaire de 1991 en même temps que le budget primitif.

Cette procédure est possible compte tenu du solde du compte administratif du budget principal de 1991 qui fait apparaître 33,6 MF de fonds disponibles (36,9 MF en 1991).

L'augmentation moins importante du budget général par rapport à celle qui a été constatée en 1991 s'explique essentiellement par la faible progression des recettes, et en particulier des dotations de l'État (DGF notamment).

Notons toutefois que la recette provenant de la Dotation de Solidarité Urbaine versée par l'État n'a pas été inscrite au budget, bien que certaine, car son montant ne nous a pas encore été notifié.

Compte tenu du contexte financier difficile dans lequel se situent la plupart des grandes villes, comme l'attestent les exemples de plus en plus nombreux de collectivités en situation financière pour le moins délicate, ce budget, comme ce fut le cas depuis plusieurs années, est néanmoins un bon budget puisqu'il nous permet de faire progresser les investissements sans alourdissement de la pression fiscale pour nos concitoyens.

Certes, des efforts peuvent et doivent encore être réalisés pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financière, car les besoins sont nombreux. La Municipalité et nos services travaillent dans ce sens.

La moindre progression des dotations de l'État a été compensée par une évolution significative des ressources fiscales, notamment de la taxe professionnelle, confirmant ainsi la bonne santé de l'économie bisontine.

Mon analyse portera à présent sur le budget principal et sur chacun des budgets annexes.

Le budget principal

Représentant près de 90 % du budget général, il progresse de 4,75 % (contre 4,46 % en 1991).

Les évolutions de la dette, des investissements, des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement courant permettent de dégager les orientations générales de ce budget.

1. L'annuité de dette

Elle progresse de 5,5 % (de 127 MF à 134 MF). Cette progression était de 5,8 % en 1991.

Le taux moyen d'endettement du budget principal, inférieur à 10 % pour une durée résiduelle moyenne d'environ 10 ans, place notre Ville en bonne position en matière de gestion de dette, comme l'a rappelé le Directeur Régional du Crédit Local de France lors de l'analyse de la situation financière de la Ville présentée devant la Commission du Budget le 12 mars dernier.

La convention à options multiples de 3 ans signée en 1991 avec l'organisme prêteur qu'est le Crédit Local de France, ainsi que le partenariat mis en place avec la Société Marianne Finances pour optimiser la gestion de notre encours de dette, constituent autant d'atouts qui nous autorisent à faire progresser quelque peu le montant de l'emprunt globalisé qui passera de 91,9 MF en 1991 à 98 MF en 1992.

L'endettement modéré de notre Ville, comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, permet une marge de manœuvre en ce domaine.

2. Les investissements, hors mouvements financiers, c'est-à-dire les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux), représentent plus de 130 MF.

Avec les 13 MF de dépenses d'investissement imputées sur le budget supplémentaire de 1992, ce sont 143 MF qui seront consacrés aux investissements, c'est-à-dire près de 15 % (14,7 % exactement) des dépenses totales du budget principal. Ce pourcentage était de 13,2 % en 1990 et de 14 % en 1991.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, comme nous le verrons ultérieurement, permet de faciliter la progression de l'autofinancement, c'est-à-dire du financement des investissements hors emprunts.

Dans le budget de 1991 cet autofinancement s'était élevé à 38 MF, y compris 11 MF de dépenses d'investissement votés au budget supplémentaire et représentait 29,2 % des dépenses d'équipement contre 22 % en 1990.

Cette progression se poursuit en 1992 puisque les dépenses d'équipement autofinancées s'élèvent à 45 MF y compris les 13 MF votés au budget supplémentaire, soit un pourcentage de 31,5 % de dépenses autofinancées. Cette évolution très possible mérite d'être soulignée. Elle concrétise mieux que de larges discours l'effort de gestion entrepris depuis de nombreuses années par la Municipalité et notamment le Premier Adjoint ainsi que par nos services.

3. Les dépenses de personnel

Elles évoluent faiblement (+ 1,75 %) mais il convient de préciser que les modalités retenues par notre assemblée le 17 février dernier en matière de régime indemnitaire ont transféré diverses dépenses de personnel tant sur les budgets annexes (pour environ 1,3 MF) que sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale (pour environ 5,2 MF).

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, une subvention complémentaire d'égale montant est prévue au chapitre 955.

Par contre, pour les budgets annexes, notamment Eaux et Assainissement, ces dépenses sont assumées totalement par chaque budget.

En prenant en compte ces dépenses, la progression du crédit de personnel permanent est de 3,5 % soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de 1991 (3,8 %).

Cette augmentation, comme nous le verrons plus longuement en examinant le chapitre 931, prend en compte les évolutions de carrières notamment liées à l'application du protocole DURAFOUR ainsi que l'augmentation des salaires de la fonction publique.

Une réduction d'une quinzaine d'emplois est prévue en 1992 dans le cadre de la réduction progressive des effectifs engagée depuis quelques années.

S'agissant à présent **des recettes du budget principal**, je n'évoquerai que les 3 principales : la DGF, les recettes fiscales et l'emprunt.

- **la DGF** progresse de 2,43 % (de 180,8 MF à 185,2 MF), c'est-à-dire à l'augmentation minimum prévue par les textes, ce qui est le cas de la plupart des villes de plus de 100 000 habitants.

Cette faible évolution, inférieure à l'inflation, sera ultérieurement compensée par la Dotation de Solidarité Urbaine dont le montant (2,4 MF en 1991 - entre 3 et 4 MF attendus en 1992) sera inscrit au budget supplémentaire.

- **les recettes fiscales** : selon un processus à présent bien connu des Bisontins, la taxe d'habitation payée par nos concitoyens n'augmentera pas plus que l'inflation.

L'évolution des bases de chacune des 4 taxes est cette année nettement supérieure à l'évolution constatée en 1991. Nous examinerons plus attentivement cette question lors de l'examen détaillé de ce projet de budget.

Il ressort de ce constat positif que le produit fiscal (y compris la compensation d'exonération de taxe d'habitation) augmentera de 26,6 MF par rapport au produit voté en 1991.

Cette augmentation n'avait été que de 16,7 MF dans le budget précédent.

Le produit fiscal inscrit dans ce budget (360,9 MF) est supérieur de 8 % au produit fiscal voté en 1991 (334,3 MF).

- **l'emprunt** sera porté à 98 MF contre 91,9 MF en 1991.

L'importance des investissements engagés justifie ce recours accru à l'emprunt malgré des ressources fiscales en nette progression. J'ajoute que l'évolution actuelle des bases d'impositions permet d'envisager sereinement une progression très modérée de notre endettement.

L'équilibre global du budget principal est assuré par une reprise de 10 MF sur le solde du compte administratif de 1991. La reprise effectuée dans le budget de 1991 était également de 10 MF. Compte tenu de cette reprise de 10 MF et du vote de 13 MF de dépenses d'investissement au BS 1992, le montant des fonds disponibles sera de 10,6 MF (contre 15,9 MF à la même période de 1991).

Je terminerai cette analyse générale par l'examen **des budgets annexes** qui participent, chacun dans son domaine respectif, à l'équilibre général du budget de la Ville en prenant en charge des dépenses relevant de son secteur d'activité.

Ces budgets augmentent globalement de 3,4 % soit légèrement plus que l'inflation.

Cette progression avait été beaucoup plus forte au cours des deux derniers exercices (23,2 % en 1990 et 14,1 % en 1991) compte tenu des travaux très importants lancés tant à Port Douvot qu'à la station de la Malate.

Les dépenses d'investissement tout en restant importantes sont en diminution (- 12,9 % pour le budget des eaux et - 5,8 % pour le budget d'assainissement).

Par contre les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation, augmentation justifiée essentiellement par l'application de nouvelles règles comptables en matière de dette et de prise en charge du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 1992, qui alourdissent anormalement ce poste de dépenses lors de l'exercice 1992.

Le budget des Eaux augmente de 2,38 %.

Le budget de l'Assainissement augmente de 3,88 %.

Le budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées augmente de 21,08 %.

Le budget des Forêts augmente de 3,85 %.

Nous allons à présent examiner plus en détail le budget principal et les différents budgets annexes.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 961 486 632 F (produit des contributions directes et reprise anticipée inclus), soit une augmentation de 4,75 % par rapport à 1991.

Hors contributions directes et reprise anticipée, leur montant est de 605 416 632 F contre 573 567 353 F (+ 5,55 %).

L'analyse des recettes comportera successivement l'examen des points suivants :

- les principales recettes d'investissement,
- les principales recettes de fonctionnement,
- la DGF,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1. Les recettes d'investissement

La prévision 1992 s'élève à 128 749 480 F contre 129 578 814 F en 1991 (- 0,64 %).

L'emprunt globalisé figure pour 98 MF.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

| | 1991 | 1992 | % 1992/1991 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| DGE (Dotation Globale d'Equipement) | 2 300 000 F | 2 300 000 F | 0,00 % |
| Produits des amendes de police | 3 000 000 F | 3 000 000 F | 0,00 % |
| Taxe Locale d'Equipement | 1 400 000 F | 1 500 000 F | + 7,14 % |
| FCTVA | 14 000 000 F | 15 000 000 F | + 7,14 % |
| Emprunt globalisé | 90 000 000 F | 98 000 000 F | + 8,89 % |

Le prélèvement sur les recettes ordinaires nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 63 749 461 F (48 633 213 F en 1991).

2. Les recettes de fonctionnement

Leur montant global est prévu à hauteur de 832 737 152 F contre 788 338 539 F en 1991 (+ 5,63 %).

Hors produit des impôts et reprise anticipée sur l'excédent du compte administratif 1991, elles s'élèvent à 476 667 152 F contre 443 988 539 F en 1991 (+ 7,36 %).

Nous examinerons dans ce chapitre :

- les principales recettes de fonctionnement (hors DGF, reprise anticipée et produit des impôts),
- la DGF,

- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré grâce à la reprise anticipée et au recours à la fiscalité,

- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-dessous :

| | 1991 | 1992 | % 1992/1991 |
|---|--------------|--------------|---|
| Produits de l'exploitation | 65 874 532 F | 70 869 544 F | + 7,58 % |
| dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 24 980 000 F | 26 250 000 F | + 5,08 % |
| Produits domaniaux (non compris loyers du CCAS) | 21 541 590 F | 21 686 249 F | + 0,97 % |
| y compris loyers du CCAS | 26 560 038 F | 26 643 725 F | + 0,32 % |
| Versement-transport | 41 000 000 F | 45 600 000 F | + 11,22 % |
| Subventions et participations (État, Région, Département, y compris DGD, transports scolaires, urbanisme, hygiène, bibliothèques) | 13 093 205 F | 12 922 205 F | - 1,3 % |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière | 5 500 000 F | 6 500 000 F | + 18,18 % |
| Impôts sur les spectacles | 400 000 F | 600 000 F | + 50,00 % |
| Taxe sur l'électricité basse tension | 7 630 000 F | 8 700 000 F | + 14,02 % |
| Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension | 1 410 000 F | 1 490 000 F | + 5,67 % |
| Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves | 7 880 000 F | 5 175 820 F | - 34,32 % |
| Taxe sur les emplacements publicitaires | 580 000 F | 600 000 F | + 3,45 % |
| Produits des jeux du Casino | 100 000 F | 1 000 000 F | + 900 % |
| Allocations compensatrices des allègements de taxe professionnelle | 37 130 000 F | 40 450 000 F | + 8,94 % |
| Attribution du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle | 3 000 000 F | 2 000 000 F | - 33,33 % |
| Impôts locaux rôle complémentaire | 2 000 000 F | 1 500 000 F | - 25,00 % |
| Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation | - | 14 910 000 F | dotation nouvelle - compense perte de bases dues à la trans- formation des dégrèvements totaux de taxe d'habitation en exonérations |

b) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

En 1992, et conformément à la loi n° 91.429 du 13 mai 1991, la DGF évolue au niveau national selon un indice égal à la somme du taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages et des 2/3 du taux d'évolution du PIB total en volume, calculé à partir des estimations annexées au projet figurant dans la projection économique de la loi de finances pour 1992.

Conformément à la notification préfectorale reçue en Mairie le 11 mars, la progression de notre DGF est limitée à la garantie minimale d'évolution, soit pour 1992 : + 2,43 % (55 % du pourcentage national de progression fixé à 4,419 %).

La somme attendue passerait ainsi de 180 800 000 F à 185 200 000 F (+ 4 400 000 F) auxquels s'ajouterait la dotation instituteurs estimée à 700 000 F (contre 840 000 F en 1991).

Aucune indication n'étant actuellement connue concernant le concours que la Ville pourra recevoir au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, il n'est pas prévu de recettes à ce titre au BP ; les crédits de la DSU seront, le moment venu, encaissés au budget supplémentaire.

De même, et comme l'an passé, aucune somme n'a été prévue pour une régularisation de la DGF 1991 ; l'éventuelle dotation sera également inscrite au budget supplémentaire.

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

La différence entre les dépenses totales et les recettes (hors impôts locaux et reprise anticipée) correspond à un besoin de financement de 356 070 000 F.

L'engagement pris par la Majorité Municipale en matière de fiscalité étant de limiter l'augmentation de la pression fiscale à l'évolution du coût de la vie de l'année précédente, l'équilibre budgétaire sera réalisé de la manière suivante :

- reprise anticipée de 10 000 000 F sur les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1991 et qui s'élèvent à 33 568 910 F (36,9 MF en 1991),

- inscription d'un produit global des contributions directes pour 1992 de 346 070 000 F (334 350 000 F votés en 1991, encaissé : 336 691 371 F).

Compte tenu de l'évolution des bases qui nous ont été notifiées par les Services Fiscaux, ce produit d'impôt se traduira, au niveau de la pression fiscale supportée par les ménages, par une majoration limitée strictement à l'inflation constatée l'an passé (+ 3,1 %).

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des 4 taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Préalablement, je vous communiquerai un certain nombre de données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition, et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Évolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | Variation 91/90 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 50 229 | 50 878 | 51 390 | 52 562 | 53 013 | 53 517 | 53 857 | 54 934 | 55 997 | 56 957 | + 960 |
| Foncier bâti | 12 828 | 13 527 | 20 347 | 21 132 | 22 450 | 23 897 | 25 073 | 24 273 | 24 756 | 25 419 | + 663 |
| Foncier non bâti | 3 439 | 3 478 | 3 521 | 3 528 | 3 572 | 3 645 | 3 542 | 3 511 | 3 526 | 3 570 | + 44 |
| Taxe professionnelle | 4 289 | 4 424 | 4 416 | 4 567 | 4 548 | 4 845 | 4 874 | 5 090 | 5 215 | 5 623 | + 408 |

2) Bases d'imposition 1992

| | Bases 1990 (non déflatées) (1) | Bases 1991 | Bases 1991 actualisées (2) | Bases notifiées pour 1992 | Variation 1992/1991 | |
|----------------------|-----------------------------------|-------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| | | | | | En valeur absolue | Après actualisation (2) |
| Taxe d'habitation | 645 390 104 | 677 811 530 | 684 589 640 | (3) 606 860 000 | (3) - 70 951 530 | (3) - 77 729 640 |
| Foncier bâti | 437 423 833 | 462 487 160 | 466 805 270 | 487 190 000 | (4) + 24 702 840 + 5,34 % | + 20 384 730 + 4,37 % |
| Foncier non bâti | 2 095 896 | 2 300 670 | 2 300 670 | 2 409 000 | + 108 330 + 4,71 % | + 108 330 + 4,71 % |
| Taxe professionnelle | 892 497 958 | 932 067 310 | - | 1 003 501 490 | + 71 434 180 + 7,66 % | + 51 135 610 |

(1) Un coefficient déflateur avait été institué de 1986 à 1990 inclus pour corriger l'inconvénient résultant, en période de déflation, de la détermination des bases avec un décalage d'un à deux ans, et qui faisait que les bases d'imposition progressaient plus vite que les prix. Le taux d'inflation étant actuellement assez stable, le coefficient déflateur a été supprimé à compter de 1991.

(2) Coefficients de majoration forfaitaire 1992 :

- propriétés bâties : 1,01
- bâti industriel : 1,00
- foncier non bâti : 100

(3) Par suite de la transformation en exonérations des dégrèvements totaux de taxe d'habitation accordés aux contribuables à revenus modestes, les bases 1992 de taxe d'habitation sont diminuées du montant des bases exonérées, la commune recevant en contrepartie une subvention compensatrice de l'État (14 914 368 F en 1992). En réintégrant ces bases exonérées, on arrive à un total de bases d'habitation de 606 860 000 F + 87 280 010 F = 694 140 010 F

En conséquence, l'évolution réelle des bases est de + 2,41 % et de + 1,41 % après actualisation.

(4) Dans ces bases nouvelles, une partie provient de la suppression, à compter de 1992, de l'exonération temporaire de 2 ans des locaux autres que ceux affectés à l'habitation.

3. Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de terminer sur les problèmes de la fiscalité, et passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'État aux contribuables à revenus modestes.

A - Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'État)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1992, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 13 310 F (13 180 F en 1991).

3 types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des 2 premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1991, 16 555 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

50 105 contribuables ont bénéficié en 1991 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 650 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant par l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'État (14 728 contribuables en 1991 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 24 779 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'État).

B - Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'État)

A compter de 1992, les dégrèvements totaux seront transformés en exonération (la commune percevant en contrepartie une allocation compensatrice de l'État).

| Dispositif appliqué en 1991 | Dispositif mis en place pour 1992 |
|---|---|
| <p>1) Dégrèvement total de TH (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.</p> <p>D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.</p> <p>Les bénéficiaires du RMI bénéficient également d'un dégrèvement total et d'office.</p> <p>En 1991, ces exonérations ont concerné 7 389 contribuables.</p> <p>2) Dégrèvement partiel de TH (au titre de l'habitation principale)</p> <p>2.1 - Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1) : dégrèvement total d'office de la part de la TH excédant une somme fixée à 1 462 F.</p> <p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1990 est inférieur à 1 600 F : dégrèvement d'office à hauteur de 50 % de la part de TH excédant la somme de 1 462 F.</p> <p>En 1991, 9 150 contribuables ont bénéficié de ces dégrèvements d'office.</p> <p>2.3 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1990 n'excède pas 15 495 F : dégrèvement d'office de la TH pour la fraction dépassant 3,7 % du revenu imposable.</p> <p>Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède 1 462 F.</p> <p>En 1991, 8 240 contribuables ont bénéficié de cette mesure.</p> <p>2.4 - Le financement de la mesure exposée en 2.3 est assuré essentiellement par l'État. Pour le complément, l'État perçoit un prélèvement assis sur les valeurs locatives supérieures à 30 000 F.</p> | <p>1) Exonération totale de TH : sans changement pour les catégories précédemment concernées.</p> <p>2) Dégrèvement partiel de TH :</p> <p>2.1 - Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1) : dégrèvement total d'office de la part de la TH excédant 1 172 F (cette réduction de montant tient compte de l'instauration, en 1992, de la nouvelle taxe départementale sur le revenu).</p> <p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1991 est inférieur à 1 648 F : dégrèvement d'office à hauteur de 50 % de la part de TH excédant la somme de 1 172 F.</p> <p>2.3 - Le dispositif est maintenu. Le taux du plafonnement est abaissé à 2,8 %. L'impôt sur le revenu 1991 ne doit pas excéder 15 944 F.</p> <p>2.4 - Sans changement.</p> |

C - Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

La Loi de Finances pour 1992 (article 129) supprime l'exonération temporaire de 2 ans des immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

Pour les locaux d'habitation achevés à compter de 1992, les Conseils Municipaux pourront décider dans les prochains mois, le maintien ou non de l'exonération temporaire ; en cas d'octroi, la perte de bases ne sera pas compensée par l'État.

- Taxe professionnelle

Le taux du plafonnement du montant de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est maintenu à 3,5 %.

II - Les dépenses

1. Section d'investissement

a) La dette

Les dépenses du chapitre 925 passent de 59,3 MF à 62,2 MF, soit + 2,9 MF. Elles concernent :

- le remboursement de la dette en capital : 59,2 MF contre 57,2 MF, soit + 2 MF,
- la dette récupérable : 1,85 MF contre 0,55 MF en 1991 correspondant à diverses avances consenties à des syndicats mixtes (0,35 MF) et des sociétés d'économie mixte (1,5 MF),
- les subventions accordées en annuités pour un montant de 0,96 MF contre 0,97 MF l'an dernier.

Nos remboursements de prêts interviennent par échéances constantes. De ce fait, au cours des premières années, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu en capital, cette proportion s'inversant au fur et à mesure du vieillissement du prêt. Ainsi l'accroissement du remboursement de dette en capital, à hauteur de 4,2 MF, doit être interprété comme résultant du vieillissement de notre dette et non comme un alourdissement de celle-ci.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 118,9 MF à 130,2 MF sur lesquels 98 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Comme il vous l'a été exposé ci-avant, 13 MF d'investissements complémentaires seront par ailleurs financés sur le budget supplémentaire. La liste des opérations concernées est précisée ci-après.

Par ailleurs, le financement des investissements des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sera assuré à hauteur de 20,1 MF par recours à l'emprunt globalisé.

La liste ci-après regroupe les opérations du budget principal et des budgets annexes figurant à l'emprunt globalisé.

Le développement des quartiers

- opération Montrapon Fontaine Ecu : solde pour la réalisation d'un passage inférieur piétons (1 400 KF),

- quartiers Palente Orchamps et Brulard : pour chacun de ces quartiers un crédit de 1 500 KF a été inscrit sachant que pour Brulard la Ville finance sous forme de participation versée à l'OPM HLM,

- îlot sensible Planoise : début des travaux (270 KF).

Le Service Incendie

Un crédit d'étude de 100 KF est inscrit pour la nouvelle caserne.

L'Urbanisme

- Travaux dans les ZAC

- * la ZAC de Planoise - inscription en 1992 d'un crédit de 10 920 KF auquel il convient d'ajouter une somme de 940 KF provenant de l'excédent de l'opération ZUP de Planoise, ce qui porte l'investissement 1992 à 11 860 KF, identique à 1991,

- * fin des travaux de viabilité de la ZAC de la Combe Saragosse (500 KF).

- Réhabilitation Battant et centre-ville

Poursuite des opérations de réhabilitation dans ces quartiers avec pour 1992 un crédit de 1 200KF dont 300 KF pour la rénovation de l'Hôtel de Champagny.

L'économie

- 1^{ère} tranche de la participation de la Ville à la réalisation de la ligne SNCF Franois - Saint-Amour (2 250 KF),

- fin de la participation de la Ville au déficit de la ZI des Tilleroyes, soit 1 440 KF,

- poursuite de l'aménagement primaire de la ZAC La Fayette (900 KF),

- solde de la participation de la Ville aux viabilités du 5^{ème} Lycée (Parc Scientifique des Montboucons) soit 500 KF,

- un crédit de 600 KF est prévu pour les interventions dans les ZI et un autre de 740 KF pour des interventions diverses dans le secteur de l'économie.

Vie des quartiers

Une somme de 200 KF est inscrite pour l'aménagement de la salle de l'Ancienne Poste.

Le tourisme

- un crédit de 1 050 KF a été prévu pour la restructuration des locaux de l'Office du Tourisme,

- une première tranche de travaux est inscrite pour des aménagements sur le Doubs (500 KF pour la halte fluviale) et pour les points d'information aux entrées de ville (150 KF).

L'action sociale

Une somme de 190 KF a été affectée à l'aménagement de la halte-garderie Mirabeau.

La voirie et la circulation

- la tranche annuelle d'aménagement des voies et parkings a été ramenée à 4 800 KF,

- poursuite d'opérations engagées :

- * programme local de sécurité routière (550 KF),

- * plan de jalonnement (3 400 KF),

- * rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse (2 000 KF),

- suite également des participations de la Ville à des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État (carrefour de Châteaufarine, voie de contournement des Mercureaux, voie de contournement Rocade Ouest) pour un montant total de 9 670 KF,

- 2^{ème} tranche de travaux d'installation de sanitaires publics (200 KF),

- une opération nouvelle : la réalisation d'un carrefour entrée de ville, route de Gray (1 500 KF).

Le secteur culturel

- une tranche annuelle de 300 KF est prévue pour les travaux d'entretien et de grosses réparations ou restructuration de l'École Régionale des Beaux-Arts,

- inscription d'un crédit de 1 000 KF pour parfaire le financement de la première tranche de travaux du Musée du Temps,

- opérations nouvelles :

* étude pour la reprise informatique des notices à la Bibliothèque Municipale (280 KF),

* sonorisation du Théâtre Municipal (120 KF),

- il est prévu également une deuxième tranche de travaux de restructuration du Théâtre du Casino pour le Centre Dramatique National (800 KF).

Les sports

- solde du financement du gymnase Montboucons (5 000 KF),

- mise en place d'une tranche de crédits pour la réalisation du gymnase Clémenceau (2 000 KF),

- fin des travaux d'aménagement de locaux pour les équipes d'entretien au complexe sportif de la Malcombe (200 KF),

- l'opération «patinoire de Planoise» rentre dans sa phase active avec l'inscription d'un crédit de 14 000 KF,

- mise en place du financement nécessaire à l'aménagement du Centre Equestre de Valentin (soit 1 300 KF), opération pour laquelle la Ville est toujours en attente de la subvention de l'État (plan Bergelin).

Les équipements scolaires

- comme chaque année, la Ville participe aux travaux dans les collèges, soit 600 KF pour le collège du Centre et 500 KF pour les autres collèges (maîtrise ouvrage du Département),

- la Ville participe également aux travaux dans les lycées pour 2 500 KF (maîtrise d'ouvrage de la Région). De même la Ville apporte son soutien financier à la Région pour la réalisation du CLAB au Centre d'Affaires «La City» (2 480 KF),

- la Ville participe aussi au programme d'équipement de l'Université, soit 1 500 KF pour 1992,

- une opération nouvelle est prévue, la reconstruction de l'école des Tilleroyes 1^{ère} tranche (850 KF).

La prévention

- un crédit complémentaire de 200 KF est prévu pour l'atelier moto à Montrapon,

- inscription d'une tranche annuelle nouvelle de 100 KF pour des aménagements sportifs de proximité subventionnés par l'État dans le cadre des mesures d'urgence de l'été. Il est également prévu la réalisation d'une piste de skate-board pour 200 KF de part Ville.

L'environnement et les espaces verts

Un crédit de 200 KF est consacré à l'aménagement d'espaces verts dans la ZAC de Châteaufarine.

La maîtrise de l'énergie

Maintien de l'effort dans ce domaine avec l'inscription d'un crédit de 500 KF pour les interventions sur le bâti et les installations de chauffage.

Les déchets urbains

Poursuite et fin de l'aménagement de la déchetterie Ouest ZI des Tilleroyes (1 050 KF).

Les transports urbains

Un crédit de 2 200 KF a été affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport. Il convient d'ajouter à ce crédit 5 130 KF provenant du produit du versement-transport, soit globalement la possibilité de renouveler le parc d'autobus à hauteur de 7 330 KF sur le budget primitif 1992.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- l'effort 1991 sur le renouvellement des véhicules et engins divers est maintenu en 1992 avec un crédit de 7 700 KF,

- inscription d'une tranche annuelle de 1 000 KF pour les travaux de restructuration des bâtiments de la Mairie et de l'Hôtel de Ville,

- il est prévu en 1992 une deuxième tranche de travaux de bâtiments au Fort de Planoise (EMMAÛS) avec un crédit de 650 KF.

L'informatique

- une somme de 700 KF permettra de poursuivre les acquisitions de matériels pour la cartographie,

- un crédit de 800 KF est prévu pour l'informatisation de la bibliothèque de conservation.

L'Administration Générale

Dans le cadre de la modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie, une somme de 1 000 KF a été dégagée.

L'eau et l'assainissement

- Eau

* un crédit de 1 000 KF est affecté à la construction de réseaux d'eau ainsi que pour compléter le financement de diverses opérations spécifiques en cours,

* un crédit de 4 000 KF (identique à 1991) servira à financer les travaux de rénovation et de restructuration de la station de la Malate (2^{ème} tranche de financement).

- Assainissement

* outre un crédit de 2 162 KF affecté à la construction et à l'entretien des réseaux d'assainissement, une participation du budget assainissement est prévue pour l'aménagement de la ZAC La Fayette 2^{ème} tranche (1 700 KF) et les viabilités de l'ENSMM (1 260 KF),

* une somme de 1 020 KF est inscrite pour les travaux de viabilités de la clinique ZAC des Tilleroyes,

* une nouvelle tranche de financement est prévue pour les travaux de restructuration et d'extension de la station d'épuration de Port Douvot (9 000 KF).

Proposition complémentaire

Afin de ne pas alourdir le BP 1992 -le solde du CA 1991 le permettant- je vous propose de financer au BP 1992 dès à présent et comme cela avait déjà été fait l'an dernier, les opérations suivantes :

| | |
|---|------------------|
| - Citadelle - travaux de bâtiments et de voirie | 450 KF |
| - travaux de cartographie | 200 KF |
| - voirie - travaux de voies et réseaux | 1 920 KF |
| - gros entretien des ponts | 430 KF |
| - mesures de sécurité | 100 KF |
| - circulation - travaux de voirie | 250 KF |
| - conformité et centralisation du réseau d'éclairage public | 1 000 KF |
| - extension et modernisation du réseau d'éclairage public | 1 100 KF |
| - participation Ville à la création d'habitats spécifiques | 500 KF |
| - travaux dans le secteur des sports | 750 KF |
| - espaces verts - acquisition de matériel, outillage | 200 KF |
| - entretien des berges du Doubs | 200 KF |
| - CTB - aménagement du terminus | 2 500 KF |
| - ateliers municipaux - travaux de bâtiment | 600 KF |
| - matériel logiciel bureautique | 800 KF |
| - acquisitions de terrains | 2 000 KF |
| Total | <u>13 000 KF</u> |

Une délibération vous est proposée en ce sens à l'ordre du jour de cette même séance.

Récapitulation de la section d'investissement

| Chapitres | Libellés | Dépenses | | Recettes | |
|-----------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | 1991 | Propositions 1992 | 1991 | Propositions 1992 |
| 900 | Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs | 8 288 240 | 6 820 240 | | |
| 901 | Voirie | 29 792 300 | 22 295 000 | 71 000 | 80 000 |
| 902 | Réseaux | 265 000 | 205 000 | | |
| 903 | Équipement scolaire et culturel | 18 300 840 | 33 323 000 | 575 000 | 625 000 |
| 904 | Équipement sanitaire et social | 2 118 700 | 1 251 300 | 78 400 | |
| 905 | Transports et communications | 11 333 000 | 9 580 000 | | |
| 906 | Services industriels et commerciaux autres que transports | 6 477 000 | 5 332 000 | | |
| 908 | Urbanisme et habitation | 28 521 810 | 28 249 400 | 2 360 000 | |
| 909 | Autres équipements | 100 000 | 75 000 | | |
| 910 | Programmes pour l'État, les Établissements Publics Nationaux, etc. | 10 175 000 | 13 517 000 | | |
| 911 | Programmes pour Départements, Ententes Interdépartementales, Ets publics | | 1 100 000 | | |
| 913 | Programmes pour les autres établissements publics | 50 000 | - | | |
| 914 | Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc. | 777 380 | 1 968 380 | | |
| 915 | Programmes pour Régions, Ententes Interrégionales, Établissements publics | 1 000 000 | 5 075 000 | | |
| 922 | Opérations immobilières et mobilières hors programme | 1 344 540 | 1 150 000 | 6 266 880 | 3 761 880 |
| 925 | Mouvements financiers | 59 337 317 | 62 247 121 | 9 217 534 | 4 205 600 |
| 927 | Financement globalisé de la section d'investissement | 330 200 | 310 500 | 111 010 000 | 120 077 000 |
| | Totaux investissement | 178 212 027 | 192 498 941 | 129 578 814 | 128 749 480 |

Financement par emprunt des investissements prévus en 1992

| Délégations | Opérations | Total du financement à assurer en 1992 par emprunt globalisé | Imputations |
|---|--|---|--|
| M. BOICHARD (Finances) | - Subvention d'équipement pour la ligne SNCF François - Saint-Amour | 2 250 KF | 910 130 92008 30000 |
| Mme VIEILLE-MARCHISET (Personnel - Sapeurs-Pompiers - Amélioration des quartiers) | - Réhabilitation quartier Palente-Orchamps - Réhabilitation Cité Brulard - Réhabilitation Ilot sensible Planoise - Actions à caractère social sur autres quartiers - Quartier Montrapon - Fontaine Ecu ; passage inférieur piétons place de Coubertin - Étude pour la nouvelle caserne des Sapeurs-Pompiers | 1 500 KE 1 500 KF 270 KF 200 KF 1 400 KF | 908 0 235 88026 30300 908 0 235 89153 30100 908 0 235 91011 30300 908 0 235 89038 30300 908 6 235 85117 30300 |
| M. PONÇOT (Urbanisme et Action Foncière) | - Revitalisation du centre-ville : * Études * Travaux - Rénovation bâtiments au centre-ville - Travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise - Aménagement de la ZAC Combe Saragosse - Animation et suivi quartiers Battant et centre-ville - Rénovation Hôtel de Champagnay | 200 KF 100 KF 200 KF 10 920 KF 500 KF 400 KF 300 KF | 908 0 132 91014 30100 908 0 237 91014 30100 908 0 232 91013 30100 908 0 233 78005 30300 908 0 233 89121 30300 908 0 237 87010 30100 908 61 232 80025 30100 |
| M. PONÇOT (Économie) | - Participation au déficit de la ZI des Tilleroyes - Aménagement de la ZA La Fayette - Interventions dans les ZI - Interventions diverses dans secteur de l'économie - Parc Scientifique des Montboucons ; viabilités 5 ^{ème} Lycée | 1 440 KF 900 KF 600 KF 740 KF 500 KF | 908 0 130 89003 30000 908 0 233 88016 30300 908 0 235 91028 30300 908 0 235 91036 30200 908 0 235 90009 30300 |
| M. FOUSSERET (Vie Associative - Citadelle - Tourisme - Kursaal) | - Rénovation salle de l'Ancienne Poste - Aménagement d'une halte fluviale - Points d'information aux entres de ville - Restructuration des locaux de l'Office du Tourisme | 200 KF 500 KF 150 KF 1 050 KF | 903 91 232 90006 33000 905 4 235 90022 30100 908 0 235 91012 30000 908 6 232 91034 33000 |

Financement par emprunt des investissements prévus en 1992

| Délégations | Opérations | Total du financement à assurer en 1992 par emprunt globalisé | Imputations |
|--|--|--|--|
| M. JEANNEROT (Action sociale et solidarité) | - Aménagement de la halte-garderie Mirabeau | 190 KF | 904 9 2147 504 31200 |
| M. RÉGNIER (Voirie - Circulation - Éclairage public) | - Aménagement de voies et parkings - Carrefour entrée de ville, route de Gray - Programme local de sécurité routière - Participation à l'aménagement du carrefour de Châteaufarine - Participation voie contournement des Mercureaux - Participation voie contournement Rocade Ouest - Plan de jalonnement - Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse - Installation de sanitaires publics (2 ^{ème} tranche) | 4 800 KF 1 500 KF 550 KF 2 180 KF 6 020 KF 1 470 KF 3 400 KF 2 000 KF 200 KF | 901 10 233 508 30300 901 10 233 91059 30300 901 9 233 90035 35000 910 130 84014 30300 910 130 90014 30300 910 130 90015 30300 901 12 235 87014 35000 901 12 235 89037 35000 904 2350 88014 35000 |
| M. LIME (Affaires culturelles) | - Palais Granvelle - Musée du Temps - Étude pour reprise informatique des notices de la Bibliothèque Municipale - Sonorisation du Théâtre Municipal - Restructuration du Théâtre du Casino - Travaux de bâtiment à l'École Régionale des Beaux-Arts | 1 000 KF 280 KF 120 KF 800 KF 300 KF | 903 61 232 86021 31000 903 63 132 92024 45020 903 64 2147 509 33000 903 64 232 509 33000 903 69 232 509 33000 |
| M. FUSTER (Sports - Communication) | - Construction du gymnase des Montboucons - Construction du gymnase Clémenceau - Locaux équipe d'entretien au complexe sportif de la Malcombe (solde) - Construction de la patinoire de Planoise - Aménagement du Centre Équestre de Valentin | 5 000 KF 2 000 KF 200 KF 14 000 KF 1 300 KF | 903 51 232 90002 31000 903 51 232 91002 31000 903 51 232 91001 31000 903 59 232 86004 31000 903 59 232 88007 31000 |
| M. VUILLEMIN (Enseignement - Oeuvres Scolaires) | - Reconstruction de l'école des Tilleroyes - Programme d'équipement de l'Université - part de la Ville - Participation Collège du Centre - Participation autres collèges - Participation versée à la Région pour les lycées - Participation CLAB - ZAC Louise Michel | 850 KF 1 500 KF 600 KF 500 KF 2 500 KF 2 480 KF | 903 1 232 89145 31000 910 237 91038 30000 911 136 89012 33000 911 136 502 33000 915 130 92006 30000 915 130 92007 30000 |

Financement par emprunt des investissements prévus en 1992

| Délégations | Opérations | Total du financement à assurer en 1992 par emprunt globalisé | Imputations |
|---|--|--|---|
| M. JEANNIARD (Animation socio-culturelle Prévention - Formation) | - Atelier moto à Montrapon (solde) - Aménagements sportifs de proximité - part Ville - Réalisation d'une piste de skate-board | 200 KF 100 KF 200 KF | 903 96 232 90032 31000 908 0 235 92012 30300 908 0 235 92012 30300 |
| M. HIRSCH (Hygiène-Santé) | - Acquisition d'un presseoir | 40 KF | 904 9 2147 518 50000 |
| M. GALLAT (Environnement - Maîtrise de l'Énergie et déchets urbains)) | - Espaces verts ZAC de Châteaufarine - Maîtrise de l'énergie - Intervention sur le bâti - Aménagement de la déchetterie Ouest - ZI des Tilleroyes | 200 KF 500 KF 1 050 KF | 901 5 235 92003 30300 908 6 232 85015 33000 906 90 235 89150 32000 |
| M. JUSSIAUX (Transports-Stationnement) | - Transports - Achat de bus | 2 200 KF | 905 1 2150 508 35000 |
| M. BARETJE (Bâtiments communaux et Centre Technique Municipal) | - Travaux de reconstruction à la Mairie et à l'Hôtel de Ville - Fort de Planoise - Travaux de bâtiment (Emmaüs) - Renouvellement des véhicules et engins divers aux parc et ateliers | 1 000 KF 650 KF 7 700 KF | 900 0 232 89134 31000 908 6 232 88004 33000 901 0 2147 511 32000 pour 2 100 KF |
| M. RUEFF (Administration Générale et Informatique) | - Informatisation de la Bibliothèque de Conservation - Matériel logiciel cartographique - Modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie | 800 KF 700 KF 1 000 KF | 900 0 2147 505 10100 900 0 2147 89020 10100 900 0 2147 91031 20500 |
| Total Budget Principal | | 98 000 KF | |

Financement par emprunt des investissements prévus en 1992

| Délégations | Opérations | Total du financement à assurer en 1992 par emprunt globalisé | Imputations |
|--------------------------------------|---|--|--|
| M. GALLAT (Eaux) | - Construction de réseaux d'eau (tranche annuelle et opérations spécifiques) - Travaux de rénovation et de reconstruction à la station de la Malate | 1 000 KF 4 000 KF | 892 2315 512 30700 892 2315 91025 30700 |
| M. GALLAT (Assainissement) | - Construction du réseau d'assainissement - Aménagement de la ZA La Fayette - Travaux neufs, grosses réparations réparations réseau - Parc Scientifique des Montboucons : viabilités ENSMM - Aménagements primaires ZAC des Tilleroyes (clinique) - Extension et reconstruction de la station d'épuration de Port Douvot | 1 562 KF 1 700 KF 600 KF 1 260 KF 1 020 KF 9 000 KF | 893 2315 513 30300 893 2315 88016 30300 893 2315 89017 30800 893 2315 91010 30300 893 2315 91058 30300 893 2315 88800 30800 |
| | Total budgets annexes Eau et Assainissement | 20 142 KF | 0 |
| | Total Budget Général | 118 142 KF | |

Les intérêts prévus pour les prêts arrivant en première échéance s'élèvent à 11 927 859,02 F dont 337 399,18 F pour l'aérodrome de la Vèze, ceci n'est pas à proprement parler une dépense nouvelle car les années précédentes l'annuité de ces prêts était compensée à hauteur de 530 000 F par une participation inscrite au chapitre 961.0.

D'autres éléments influent sur le montant des frais financiers :

- diminution chaque année pour les prêts à annuité constante, de la part affectée au remboursement des intérêts au profit de la part en capital : 4,2 MF
- diminution d'intérêts correspondant aux prêts totalement amortis au cours de l'exercice 1991, pour lesquels les intérêts s'élevaient à 701 KF l'année dernière
- diminution des intérêts suite aux remboursements anticipés intervenus en 1991 pour 15 597 KF de capital, qui permettent une économie d'intérêts de 1 423 KF.

On constate une augmentation d'intérêts des prêts à taux variables pour 135 KF compensée en partie par une baisse de 97 KF pour les prêts à taux révisable (soit globalement + 38 KF par rapport à 1991).

Depuis 1989, afin d'alléger les frais financiers, nous réalisons, lorsque cela est possible, des prêts à remboursement infra-annuel (trimestriel ou semestriel). L'estimation de notre besoin de financement calculé d'après notre plan prévisionnel de trésorerie nous amène, pour couvrir les intérêts des échéances nouvelles qui interviendraient en 1992, à constituer une provision estimée à 1 942 KF au lieu de 2 500 KF l'an dernier.

D'autre part, une provision de 550 KF contre 500 KF en 1991 est constituée pour pallier la hausse possible en 1992 des taux variables et taux révisables pour les prêts à échéances infra-annuelles.

De même notre prêt en devises (DEM) nécessite également une provision pour actualisation de taux de change (100 KF contre 50 KF en 1991).

Enfin, un crédit de 220 KF est inscrit pour la rémunération de la Société Marianne Finances qui nous apporte son concours dans la gestion active de la dette (délibération du 23 septembre 1991).

L'examen des autres chapitres montre la volonté affirmée de favoriser l'investissement et de réduire les frais de fonctionnement. D'une manière générale, les subventions accordées aux associations ont été reconduites à leur niveau global de 1991, à l'exception toutefois des conventions comprenant des paramètres d'indexation.

Chapitre 931 - Personnel permanent

Les prévisions de dépenses de ce chapitre, qui représentent 48,36 % des dépenses globales de fonctionnement, passent de 365 497 300 F en 1991 à 371 913 600 F en 1992, soit une augmentation de 1,75 %.

Sur ce crédit, 369 MF sont prévus pour les rémunérations et charges, soit une augmentation de 1,73 %. Comme indiqué ci-avant, cette faible évolution résulte de la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale du crédit nécessaire (5 198 600 F) au paiement des primes de fin d'année des agents du CCAS précédemment financées sur ce chapitre, crédit subvention du COS ; de même, les primes de fin d'année des personnels des budgets annexes figurent désormais à ces budgets et non plus au budget principal.

En cas de maintien des procédures antérieures, l'évolution de ce poste de dépenses aurait été de 3,5 % (3,8 % en 1991).

Cette prévision budgétaire tient compte d'une augmentation de 1,5 % des traitements, d'une évolution de 1,5 % pour le GVT, d'un montant estimé à 1,7 MF pour l'application du protocole d'accord Gouvernement/Syndicats du 9 février 1990 (accords DURAFOUR) et d'une réduction des effectifs prévue à hauteur de 15 agents.

Le crédit affecté à la formation passe de 2 707 700 F en 1991 à 2 835 200 F en 1992 (+ 4,71 %). La cotisation CNFPT, d'un montant de 2 476 000 F, représente 87,33 % de ce montant, le reste du crédit, soit 359 200 F, est consacré pour 309 200 F aux frais de stage auprès d'autres organismes de formation, et pour 50 000 F aux rémunérations diverses (jury de concours, management participatif).

130 000 F seront en outre consacrés à la communication interne (crédits de la délégation communication).

En ce qui concerne les effectifs, le processus de réduction progressive sera poursuivi.

Une réduction de 15 agents est prévue pour 1992. Pour 1991, la diminution d'effectifs se monte à l'équivalent de 9 agents à temps complet.

Rappelons que 21 emplois ont été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 29 en 1989 plus 3 postes ½ d'attachés de groupe, 5 en 1990 et 9 en 1991, soit un total équivalant à 97,5 salaires à temps complet.

Les crédits et les effectifs du personnel étant de mieux en mieux maîtrisés, les grands axes de l'action municipale dans le domaine des ressources humaines seront maintenus, avec à noter :

- pour la première fois en 1992 la participation de la Ville aux frais de transport en commun et de stationnement de son personnel : 245 000 F sont inscrits à cet effet au chapitre 931.1.645 (délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991),

- l'application des nouveaux régimes indemnitaires approuvés par le Conseil Municipal le 17 février dernier, concernant notamment les filières administrative et technique. Rappelons à ce sujet qu'il a été décidé :

* de matérialiser les avantages acquis lors de la publication du statut de la Fonction Publique Territoriale en 1984, primes qui étaient versées par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales et qui seront désormais budgétisées comme indiqué ci-dessus,

* d'assurer en 1992, année de transition, le passage du régime indemnitaire actuel au nouveau régime indemnitaire par simple transposition dans le nouveau dispositif, sans dépenses supplémentaires conséquentes,

* de mettre en place en 1992 un système d'évolution progressif des régimes indemnitaires dont l'enveloppe financière sera arrêtée chaque année, modalités prenant en compte la notion de mérite professionnel et applicables dès 1993,

- la poursuite du processus de management participatif développé depuis 1988 au travers d'actions déjà en place ou nouvelles à définir.

A noter que les recettes de ce chapitre sont prévues à hauteur de 5 930 000 F dont 190 000 F pour les objecteurs de conscience et 2 000 000 F pour les CES. Elles sont dues également au remboursement des salaires des sapeurs-pompiers mis à la disposition du SAMU, au remboursement des cotisations de retraite pour les agents titulaires en détachement, au remboursement d'une partie de l'indemnité versée aux agents en cessation progressive d'activité.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Les dépenses de ce secteur croissent de 0,4 %. Certains postes ont été privilégiés :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Ateliers - fournitures | + 8,2 % |
| Bâtiments administratifs - entretien | + 4,9 % |

Des dépenses nouvelles sont apparues, notamment des frais de location de locaux pour la Mission Locale pour l'Emploi ainsi que pour le secteur culturel pour abriter les archives et collections des bibliothèques et musées.

Les recettes, notamment en matière de recouvrement de frais de chauffage, éclairage et autres, régressent de 14 % par suite de la cession progressive d'une partie du patrimoine communal.

Chapitre 934 - Administration Générale

Ce secteur augmente de 9,6 % avec notamment une progression de 65,9 % du sous-chapitre «Maire et Municipalité». Ceci résulte de l'application de la loi du 3 février 1992 sur le statut de l'élu qui modifie les indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et Conseillers Municipaux ainsi que les cotisations de la collectivité pour la retraite des élus.

Les crédits informatiques croissent de 3,6 % par suite de l'évolution des contrats de location des matériels informatiques.

Les recettes varient de 744,1 KF à 919,6 KF (+ 23,6 %). La participation versée par le Conseil des Communes du Grand Besançon pour frais de secrétariat supportés par la Ville passe de 180 KF à 400 KF.

Chapitre 936 - Voirie communale

Les crédits de fonctionnement sont inférieurs à ceux de 1991 : 15 261 KF au lieu de 15 571 KF (- 2 %).

L'an dernier plus d'un million de francs avaient été transférés de la section de fonctionnement à celle d'investissement pour l'entretien des voiries ; il convenait donc d'en tenir compte cette année pour s'adapter aux besoins réels de ce secteur qui est donc réduit d'environ 9 %.

Le secteur circulation et signalisation progresse de 17,4 %. Cette augmentation correspond à l'effort fait sur le «programme local de sécurité routière» (100 KF au lieu de 40 KF).

Les crédits du nettoyage passent de 221 KF à 293,5 KF par suite d'un transfert d'activités de propreté effectuées antérieurement par le service Parc et Déchets Urbains. La surface à traiter en 1992 sera ainsi 2 fois supérieure à celle traitée l'an dernier.

Chapitre 940 - Relations Publiques

La progression de 10,7 % de ce chapitre s'explique pour l'essentiel par les dépenses liées à l'organisation des élections cantonales et régionales, et pour le complément par les crédits de fêtes et cérémonies réajustés en fonction des besoins constatés l'an dernier. Globalement ces dépenses passent de 5 715 KF à 6 327 KF, les recettes de 658 KF à 825 KF (+ 25,3 %).

Chapitre 924 - Sécurité et Police**Chapitre 943 - Enseignement****Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires**

Ces trois chapitres affichent une évolution légèrement négative par suite de la réduction voulue des dépenses de fonctionnement.

Les crédits du chapitre 942 passent ainsi de 3 047 KF à 3 029 KF.

Ceux du chapitre 943 représentent 10 521 KF au lieu de 10 884 KF l'an dernier. Il convient de signaler que les effectifs des écoles publiques et privées du premier degré sont en légère diminution (12 257 élèves au lieu de 12 546 en 1991).

Les prévisions de dépenses du chapitre 944 (14 805 KF contre 15 097 KF) ont été réduites, notamment sur les postes acquisition de petit matériel et subventions.

Les recettes des restaurants scolaires progressent de 11,4 % (11 150 KF au lieu de 10 010 KF) pour une augmentation moyenne pondérée des tarifs de 8,1 %.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

Secteur Sport

Ce secteur évolue par suite de l'estimation des subventions qui seraient à verser pour le sport de haut niveau en fonction des résultats des clubs et conformément aux contrats d'objectifs conclus en ce domaine (crédit majoré de 13,1 %).

Les travaux d'aménagement entrepris l'an dernier à la piscine couverte nécessitent sa fermeture durant les mois d'été. Ceci avait permis d'utiliser le personnel de cette piscine pour faire fonctionner la piscine de Chalezeule. Il ne pourra en être de même cette année, aussi les frais de fonctionnement de la piscine d'été augmentent sensiblement.

Les crédits globaux passent ainsi de 5 171 KF à 5 414 KF (+ 4,7 %).

Les recettes de ce secteur (+ 6,9 %) atteignent 5 010 KF contre 4 689 KF l'an dernier.

Secteurs Culturel - Animation - Prévention

Les crédits alloués aux secteurs Culturel (19 193 KF) et Animation - Prévention (6 179 KF) sont maintenus à leur niveau de 1991.

Les recettes du secteur Culturel (5 330 KF) progressent de 10,1 %, celles de la Prévention (857 KF) de 9 %.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Ce chapitre retrace les opérations de liaison qui existent entre la Ville et le CCAS pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies et centres d'initiation à l'économie sociale et familiale, ainsi que les opérations relatives aux crèches familiales et au contrat Petite Enfance.

Les dépenses et les recettes diminuent respectivement de 4,9 % et 0,5 %.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

Ce secteur enregistre uniquement les dépenses liées à la Médecine du Travail qui progressent de 8,7 %, notamment le poste produits pharmaceutiques et d'hygiène. Ceci est dû à l'application d'une nouvelle réglementation qui impose de vacciner contre l'hépatite B les agents particulièrement exposés.

Chapitre 955 - Aide sociale

Les dépenses d'aide sociale évoluent de + 20,8 % et sont égales à 59 546 KF au lieu de 49 294 KF en 1991.

Le contingent d'aide sociale passe de 14,8 MF à 17 MF (+ 14,9 %).

La subvention au CCAS pour les services généraux augmente de 24,3 % (38 661 KF contre 31 102 KF). Elle comprend pour la première fois en 1992, pour 5 199 KF, la compensation des indemnités versées au personnel de ce secteur qui figurait précédemment au chapitre 931.1/657 (subvention au

Comité des Œuvres Sociales). A situation identique l'augmentation réelle est de 33 462 KF au lieu de 31 102 KF (+ 7,6 %).

Les dépenses d'aide sociale aux demandeurs d'emplois (2 526 KF contre 2 400 KF l'an dernier) progressent de 5,3 %. Les recettes des contrats emplois solidarité progressent de façon similaire : 5,3 %, passant de 1 900 KF à 2 000 KF.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Les crédits de dépenses varient de + 7,4 %. Si l'on tient compte de la transformation de la participation aux annuités d'emprunts de la CCI en remboursement direct d'annuité de prêt de la dette qui nous a été transférée (chapitres 925 et 930), l'évolution réelle est de (6 119 KF - 530 KF) 5 589 KF à 6 573 KF soit + 17,6 %.

Les principales évolutions concernent :

- la subvention au Conseil des Communes du Grand Besançon qui passe de 140 KF à 614 KF (la participation du CCGB aux charges assumées par la Ville augmente en contrepartie sensiblement)

- l'augmentation de la participation au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin, augmentation due à l'incidence de l'application de la TVA sur cette participation (40 KF à 203 KF)

- la participation nouvelle au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel, soit 200 KF.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

Les dépenses et les recettes de ce chapitre régressent par suite de la cession des bâtiments industriels sis au 29 chemin des Montarmots dont la Ville était propriétaire indivis avec la CCI.

De plus, les dépenses et les recettes afférentes aux parkings «Remparts Dérasés» et «Allende» qui figuraient au chapitre 965.3 Voirie et parkings sont transférées à partir de 1992 au chapitre 968.40 Parkings.

La comparaison des dépenses du chapitre 965.3 pour le stationnement sur le domaine public s'établit ainsi :

| 1991 | 1992 |
|--------------------------------|---------------------------|
| 3 437 000 F | |
| - 441 000 F (Allende) | |
| ----- | |
| 2 996 000 F | 2 886 000 F |
| Recettes du chapitre 965.3 | |
| 1991 | 1992 |
| 6 192 982 F | |
| - 100 000 F (Remparts Dérasés) | |
| - 264 139 F (Allende) | |
| ----- | |
| 5 828 843 F | 6 738 621 F (+ 15,6 %) |

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés

Pour les raisons invoquées au chapitre précédent, l'évolution des dépenses et recettes de ce chapitre est à analyser comme suit :

A situation identique, cette évolution est la suivante :

* les dépenses passent de (72 392 KF + 441 KF) soit 72 833 KF à 80 405 KF (+ 10,4 %)

* les recettes de (93 336 KF + 364 KF) soit 93 700 KF à 102 751 KF (+ 9,7 %).

Les crédits concernant le fonctionnement du parking Mairie figurent au chapitre 968.41 pour 1 247 KF en recettes et 5 096 KF en dépenses.

La participation à l'équilibre du budget Forêts progresse de 18,6 % soit l'incidence de l'application de la TVA à cette dépense.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères varie de + 5,1 %.

La redevance liée à l'installation du générateur charbon est de 2 362 KF au lieu de 2 318 KF l'année dernière.

Le coût de fonctionnement des transports urbains passe de :

14 801 KF à 14 845 KF participation de la Ville

34 256 KF à 35 726 KF emploi du versement-transport

soit au total de 49 057 KF à 50 571 KF (+ 3,1 %)

La Ville règle de plus à la CTB un certain nombre de services spéciaux :

909 KF : transports handicapés

72 KF : cartes de transport du personnel communal pour déplacements professionnels

1 536 KF : compensation des tarifs accordés aux écoliers

2 570 KF : frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement.

Ces derniers frais sont compensés partiellement par la DGD transport (chapitre 970) pour un montant de 1 283,5 KF qui est complétée par une participation du Département de 691 KF.

Le produit du versement-transport dont le taux passerait à 1,05 % à partir d'avril 1992, est estimé à 45 600 KF contre 41 000 KF (+ 11,2 %).

Cette recette est totalement affectée aux dépenses de transport, comme suit :

35 726 KF : CTB compensation des réductions de tarifs accordées aux travailleurs et dépenses liées aux améliorations du réseau

400 KF : remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel

500 KF : versement à la SNCF pour compenser les réductions de tarifs que celle-ci accorde aux salariés.

3 844 KF permettent de couvrir les annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel.

5 130 KF sont affectés au renouvellement du matériel roulant.

* * * * *
* * *

Comme pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après la balance de la section de fonctionnement, comparée aux prévisions 1991 en recettes et en dépenses.

Récapitulation de la section de fonctionnement

| Chapitres | Libellés | Dépenses | | Recettes | |
|-----------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | 1991 | Propos. 1992 | 1991 | Propos. 1992 |
| 930 | Service Financier | 69 925 000 | 74 912 000 | 1 382 200 | 1 790 200 |
| 931 | Personnel permanent | 365 497 300 | 371 913 600 | 3 090 000 | 3 740 000 |
| 932 | Ensembles immobiliers et mobiliers | 39 260 500 | 39 419 549 | 3 325 370 | 2 910 707 |
| 934 | Administration Générale | 13 727 436 | 15 051 259 | 744 100 | 919 600 |
| 936 | Voirie communale | 15 570 900 | 15 261 381 | 1 288 200 | 1 394 200 |
| 937 | Réseaux communaux | 4 325 600 | 4 442 500 | 491 000 | 707 000 |
| 940 | Relations publiques | 5 714 547 | 6 327 085 | 658 400 | 825 117 |
| 942 | Sécurité et Police | 3 047 010 | 3 029 206 | 1 560 555 | 1 443 855 |
| 943 | Enseignement | 10 883 845 | 10 521 449 | 6 530 500 | 6 656 859 |
| 944 | Oeuvres Sociales Scolaires | 15 096 650 | 14 804 913 | 10 010 000 | 11 150 000 |
| 945 | Sports et Beaux-Arts | 30 460 553 | 30 786 748 | 10 316 770 | 11 197 190 |
| 951 | Services Sociaux sans comptabilité distincte | 28 409 582 | 27 006 478 | 34 582 164 | 34 413 174 |
| 953 | Hygiène et protection sanitaire | 136 468 | 148 386 | 268 500 | 269 000 |
| 955 | Aide sociale | 49 294 278 | 59 545 795 | 2 500 000 | 2 400 000 |
| 961 | Interventions économiques générales | 6 119 463 | 6 572 833 | 1 728 200 | 1 723 000 |
| 964 | Interventions socio-économiques | 98 202 | 82 400 | | |
| 965 | Domaine productif de revenus | 4 823 021 | 3 541 677 | 17 819 608 | 16 213 905 |
| 968 | Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés | 72 392 471 | 80 404 932 | 93 336 190 | 102 751 042 |
| 970 | Charges et produits non affectés | 4 465 000 | 4 558 000 | 198 269 000 | 202 773 963 |
| 971 | Impôts obligatoires | 430 000 | 630 000 | 6 350 020 | 7 552 520 |
| 977 | Service fiscal, impôts complémentaires | 27 500 | 27 500 | 394 087 762 | 421 905 820 |
| | Totaux fonctionnement | 739 705 326 | 768 987 691 | 788 338 539 | 832 737 152 |

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondant à des services industriels et commerciaux sont dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 1992, la comptabilité de ces services est tenue suivant l'instruction comptable et budgétaire M49 qui est conforme au plan comptable révisé de 1982.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. Dans cette perspective, le Conseil Municipal a fixé à :

. 4,18 F HT le prix de vente du mètre cube d'eau en 1991, soit une majoration de 5,5 % (délibération du 14 janvier 1991),

. 2,9221 F HT le prix en mètre cube de la redevance d'assainissement soit une majoration de 9 % (délibération du 14 janvier 1991).

De plus, une reprise d'excédents des années antérieures permet d'assurer l'équilibre de ces deux services. Cette reprise s'élève respectivement à 3 MF (2,5 MF en 1991) pour le Service des Eaux et à 2,328 MF (2,893 MF en 1991) pour le Service Assainissement.

Globalement le budget du Service des Eaux augmente de 2,4 % (53,96 MF pour 52,70 MF en 1991) et celui du Service Assainissement de 3,9 % (64,27 MF pour 61,87 MF en 1991).

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les dépenses de ce secteur s'élèvent à 1,595 MF pour 1,317 MF en 1991, soit une progression de 21,1 %. Elles sont couvertes pour 45 825,57 F par une reprise d'excédent des exercices précédents (délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1991) et pour le solde par le forfait de soins fixé par la DDASS et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Ce budget croît de 3,9 % (4,962 MF HT pour 4,778 MF HT en 1991).

La participation du budget principal nécessaire à la couverture des dépenses est inscrite pour un montant HT de même niveau que celui de 1991 soit 1,9 MF.

Le produit de la vente de bois, recette principale de ce secteur, est estimé à 1,5 MF HT soit + 7,1 %.

Un large débat a été ouvert auquel ont pris part Mmes et MM. SCHWINT, BOICHARD, TOURRAIN, MAILLARD, ALAUZET, JACQUEMIN, BULTOT, GALLAT, MAGNIN, FOLSCHWEILLER, NACHIN, PONÇOT, KUNSTLER, RÉGNIER, FUSTER, JEANNEROT, BARETJE, PIERLOT.

M. le Député-Maire a conclu et fait procéder au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

Récapitulation générale budgets annexes

| | Eaux | | Assainissement | | SSADPA | | Forêts | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Investissement | 16 666 000 (1) | 6 446 000 (1) | 34 776 700 (2) | 25 076 000 (2) | 36 920 | 0 | 1 436 700 | 25 500 |
| Fonctionnement | 32 912 000 | 43 132 000 | 22 441 300 | 32 142 000 | 1 521 207 | 1 558 127 | 2 833 650 | 4 244 850 |
| Amortissement technique des immobilisations | 4 381 447 | 4 381 447 | 7 056 700 | 7 056 700 | 36 920 | 36 920 | 691 942 | 691 942 |
| Totaux mouvements réels | 53 959 447 | 53 959 447 | 64 274 700 | 64 274 700 | 1 595 047 | 1 595 047 | 4 962 292 | 4 962 292 |
| Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement | 5 838 553 | 5 838 553 | 2 644 000 | 2 644 000 | 0 | 0 | 719 258 | 719 258 |
| Totaux mouvements budgétaires | 59 798 000 | 59 798 000 | 66 918 700 | 66 918 700 | 1 595 047 | 1 595 047 | 5 681 550 | 5 681 550 |

(1) Y compris 5 MF emprunt globalisé

(2) Y compris 16,826 MF d'emprunts : 15,142 MF emprunt globalisé et 1,684 MF emprunts Agence Financière de l'Eau

| | Dépenses | | | | Recettes | | | |
|------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | Investissement | | Fonctionnement | | Investissement | | Fonctionnement | |
| | 1991 | 1992 | 1991 | 1992 | 1991 | 1992 | 1991 | 1992 |
| Budget Principal | 178 212 027 | 192 498 941 | 739 705 326 | 768 987 691 | 129 578 814 | 128 749 480 | 788 338 539 | 832 737 152 |
| Eaux | 19 140 000 | 16 666 000 | 33 562 848 | 37 293 447 | 13 005 848 | 10 827 447 | 39 697 000 | 43 132 000 |
| Assainissement | 36 938 000 | 34 776 700 | 24 936 500 | 29 498 000 | 34 019 500 | 32 132 700 | 27 855 000 | 32 142 000 |
| SSADPA | 32 922 | 36 920 | 1 284 449 | 1 558 127 | 32 922 | 36 920 | 1 284 449 | 1 558 127 |
| Forêts | 1 459 160 | 1 436 700 | 3 319 090 | 3 525 592 | 643 190 | 717 442 | 4 135 060 | 4 244 850 |
| Totaux | 235 782 109 | 245 415 261 | 802 808 213 | 840 862 857 | 177 280 274 | 172 463 989 | 861 310 048 | 913 814 129 |

Récapitulation 1992 (opérations réelles)

| | Dépenses | | | | |
|----------------|------------------|------------|----------------|-----------|-----------|
| | Budget Principal | Eaux | Assainissement | SSADPA | Forêts |
| Investissement | 192 498 941 | 16 666 000 | 34 776 700 | 36 920 | 1 436 700 |
| Fonctionnement | 768 987 691 | 37 293 447 | 29 498 000 | 1 558 127 | 3 525 592 |
| Totaux | 961 486 632 | 53 959 447 | 64 274 700 | 1 595 047 | 4 962 292 |

| | Recettes | | | | |
|----------------|------------------|------------|----------------|-----------|-----------|
| | Budget Principal | Eaux | Assainissement | SSADPA | Forêts |
| Investissement | 128 749 480 | 10 827 447 | 32 132 700 | 36 920 | 717 442 |
| Fonctionnement | 832 737 152 | 43 132 000 | 32 142 000 | 1 558 127 | 4 244 850 |
| Totaux | 961 486 632 | 53 959 447 | 64 274 700 | 1 595 047 | 4 962 292 |

| | |
|---|----------------------------|
| Évolution générale du budget principal | 43 569 279 F soit + 4,75 % |
| Évolution générale du budget Eaux | 1 256 599 F soit + 2,38 % |
| Évolution générale du budget Assainissement | 2 400 200 F soit + 3,88 % |
| Évolution générale du budget SSADPA | 277 676 F soit + 21,08 % |
| Évolution générale du budget Forêts | 184 042 F soit + 3,85 % |

Récapitulation générale (opérations réelles)

| | 1991 | | 1992 | |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Investissement | 235 782 109 | 177 280 274 | 245 415 261 | 172 463 989 |
| Fonctionnement | 802 808 213 | 861 310 048 | 840 862 857 | 913 814 129 |
| Totaux | 1 038 590 322 | 1 038 590 322 | 1 086 278 118 | 1 086 278 118 |

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) 47 687 796 F soit + 4,59 %.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je précise que cette année, nous avons ajouté en annexe le bilan de l'action municipale en 1991 qui vous donne une idée de l'ensemble des compétences des différentes délégations et des actions qui ont été menées tant en investissement qu'en fonctionnement par toutes ces parcelles de la vie interne à la Municipalité.

La façon dont nous allons procéder pour ce débat a été arrêtée en Commission du Budget le 26 mars dernier. C'est vrai que certains d'entre vous étaient dans une période un peu difficile, j'ai toutefois regretté qu'il n'y ait ce jour-là en Commission du Budget que 12 membres présents sur les 55 Conseillers Municipaux, 11 de la Majorité et 1 des Verts. C'est dommage parce qu'au cours de cette séance, les services municipaux peuvent procurer le maximum de détails et de renseignements sur un budget qui c'est vrai est présenté selon une formule qui peut vous paraître difficile à comprendre, mais conforme aux instructions. Donc nous allons d'abord écouter l'Adjoint chargé de boucler ce budget que je voudrais

d'ailleurs féliciter car il a fait un très gros travail, il a une très bonne connaissance des finances de la Ville et il pourra donner tous les renseignements que vous souhaitez. Son exposé durera environ une demi-heure et nous prendrons deux heures pour les différentes interventions que vous voudrez bien faire sans limitation de temps sauf à appliquer l'article 2 du règlement comme je l'indiquais tout à l'heure à M. JACQUEMIN, c'est-à-dire deux interventions maximum.

M. TOURRAIN : Je souhaite obtenir une précision. Si on discute d'abord des recettes puis des dépenses et parmi celles-ci des dépenses de personnel, des autres dépenses et qu'on ne puisse intervenir que deux fois au total, c'est insignifiant. Ne pourrait-on pas intervenir deux fois sur chacun des sujets ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non.

M. TOURRAIN : Ce n'est pas du tout le dispositif de l'an passé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la Commission du Budget qui a réfléchi là-dessus et qui en a ainsi décidé. Pour qu'un grand nombre d'entre vous puisse s'exprimer, on limitera à deux les interventions de chacun, à moins qu'il y ait un porte-parole dans un groupe. Je crois que chacun pourra s'exprimer sur une recette, sur une dépense. Il faudra que vous fassiez un condensé de tout ce que vous vouliez dire, Monsieur TOURRAIN, pour que vous puissiez prendre la parole deux fois seulement.

M. TOURRAIN : Ça s'éloigne de très loin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais que ça s'éloigne ou pas, je n'y peux rien, on me demande de faire comme cela, j'applique ce qui a été proposé. Si vous aviez été là...

M. TOURRAIN : Je suis leur chef, je les suis.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non pas du tout je suis très démocrate. Si on avait pu discuter avec vous le jour de la Commission, on aurait peut-être dit M. TOURRAIN a raison, je n'en sais rien et il est trop tard pour le dire maintenant.

M. BOICHARD : Je dirais d'abord pour commencer que ce qui vient d'être soulevé n'est pas un vrai problème. Je crois qu'on peut très facilement présenter les objections que l'on peut faire au niveau du budget en prenant deux fois la parole, au contraire c'est même peut-être plus facile parce que cela permet de condenser les interventions et de les rendre probablement plus efficaces. J'ajoute que les grandes lignes dégagées lors du débat consacré aux orientations budgétaires sont complétées par des éléments plus précis en matière de chiffres dont un certain nombre ne pouvait pas être donné avec précision il y a encore un mois. Je vois M. TOURRAIN qui sourit. Je dois vous dire, Monsieur TOURRAIN, que j'ai encore reçu une lettre de la Préfecture datée du 26 mars, c'est-à-dire il y a deux ou trois jours, qui nous apportait des précisions nouvelles concernant des éléments importants en matière de recettes, celles concernant les exonérations. Alors si on veut vraiment faire un budget qui soit sérieux, c'est-à-dire avec des chiffres les plus proches de la réalité sur lesquels on puisse véritablement s'appuyer, il faut au moins qu'on ait pu les collecter.

Ce budget est un budget de rigueur. Le Maire a déjà insisté sur cet aspect des choses, mais certains des précédents avaient déjà un peu ce caractère qui est celui de l'efficacité. Notre budget comme les précédents fait une part croissante à l'investissement et à l'intérieur de l'investissement fait une part croissante à l'autofinancement. On nous a reproché autrefois à maintes reprises, d'avoir un budget dit de facilité dans lequel on ne faisait pas les économies suffisantes pour en extraire les éléments qui serviraient à l'autofinancement des dépenses de collectivités ; nous sommes allés le plus loin possible dans ce domaine et ça n'est pas toujours aisé.

En ce qui concerne l'investissement, c'est un des éléments qui m'apparaît le plus important, pour le budget principal puisqu'il va passer de 178 à 192 MF, soit une augmentation de 14 MF, ou une hausse de 8 %. Retirant la somme consacrée au remboursement en capital de la dette, soit 62 MF contre 59 l'année

dernière, les dépenses réelles d'équipement vont passer de 119 à 130 MF, soit 11,5 MF de recettes et de dépenses supplémentaires au niveau de l'investissement réel, c'est-à-dire une progression de l'ordre d'environ 10 %. Pour financer cet investissement, nous faisons appel à l'autofinancement dont il a été question tout à l'heure, l'autofinancement dégagé par l'épargne disponible. L'épargne disponible, vous le savez, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, les autres dépenses y compris le service de la dette au niveau de l'intérêt. Nous arrivons ainsi à dégager une part d'autofinancement qui va passer de 38 MF à 45 MF. Ajoutez à cela les 13 MF de la reprise anticipée sur le compte administratif. Pour l'ensemble du budget, c'est-à-dire pour le budget général, les dépenses d'investissement vont passer de 235 à 245 MF et là aussi c'est encore l'autofinancement qui explique dans une très large mesure cette progression. Il y a quelques années on nous reprochait de ne pas dégager suffisamment d'épargne disponible, il est certain qu'aujourd'hui cette somme nouvelle qui va être injectée dans l'investissement a été le produit d'une économie difficile réalisée dans la plupart des budgets de fonctionnement.

L'annuité de la dette de notre Ville va passer de 127 à 134 MF, soit une progression de 5,5 %. En investissement, le remboursement de capital est de 62 MF et les intérêts, en fonctionnement de 72 MF. Ainsi se répartit aujourd'hui le budget de notre dette. Cela représente environ 14 % des dépenses globales du budget principal et les mouvements financiers à peu près un tiers de notre budget d'investissement. Que constatent les observateurs extérieurs en ce qui concerne cette fois-ci notre service de la dette ? Nous avons à notre disposition des investigations qui ont été faites par nos organismes prêteurs et plus particulièrement par le Crédit Local de France, mais d'autres aussi se sont penchés sur le problème de la dette municipale de Besançon. L'endettement de la Ville de Besançon était un endettement moyen. Il n'y a pas lieu de pavoiser exagérément, il n'y a pas lieu non plus de critiquer exagérément. Au 1^{er} janvier 1992, nous avions un encours de dette qui était de 881 MF, ce qui représentait une dette de l'ordre de 7 160 F par Bisontin et nous plaçait à une position médiane dans les villes de 100 000 habitants et plus. Nous sommes loin des villes qui crévent les plafonds avec des endettements qui sont de 15 000 F voire de 20 000 F par habitant. Actuellement, notre dette est à un taux moyen inférieur à 10 % et avec une durée résiduelle des emprunts qui est de l'ordre de 10 ans en moyenne, c'est-à-dire que nous n'avons pas de soucis particuliers à nous faire. Il en faut féliciter les responsables fonctionnaires qui ont été à l'origine d'une grande partie de cette renégociation.

Les dépenses de personnel passent de 365 à 372 MF, soit une hausse de l'ordre de 1,75 %. Vous allez me dire dans d'autres secteurs de la présentation budgétaire, vous montrez que les dépenses de personnel augmentent de 3,5 %, c'est-à-dire un petit peu plus que le taux de l'inflation. C'est vrai, c'est ce chiffre-là qui est le chiffre réel parce qu'il incorpore les dépenses de personnel inscrites sur une autre ligne budgétaire. Les effets du protocole DURAFOUR vont se faire sentir dorénavant dans les catégories A et B pour une somme d'environ 1 700 000 F.

En 1991, la réduction des postes budgétaires a été de l'ordre de 9. Nous prévoyons cette année une réduction qui sera de l'ordre de 15. C'est évidemment à cette condition-là, que la progression sera celle que j'ai indiquée et les crédits de personnel permanent représenteront en 1992 49 % des dépenses de fonctionnement. Il y a quelques années ils dépassaient un peu les 50 %, nous sommes donc redescendus aux environs de 49 % ; la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants est un peu inférieure à la nôtre puisqu'elle est de l'ordre de 46 %. Néanmoins, avec les mesures que nous avons prévues pour cette année, nous devrions nous situer l'année prochaine à un taux qui sera de 48,5 %, en légère diminution.

A l'heure actuelle nous travaillons avec une société de services pour laquelle vous avez au cours d'une séance du Conseil Municipal précédent, accepté le principe et souscrit à la dépense qui est tout de même relativement faible, pour essayer de trouver encore les moyens de réduire les dépenses de fonctionnement. Je crois pouvoir vous dire que dans les secteurs qui sont actuellement pris en compte avec cette société, nous devrions arriver à récupérer une somme non négligeable qui pourrait être de l'ordre de 4 ou 5 % des dépenses de fonctionnement dans ce secteur.

Je voudrais m'adresser en toute courtoisie à nos collègues du Conseil Municipal qui sont aussi membres du Conseil Général et membres du Conseil Régional, les anciens et les nouveaux bien

évidemment. L'étude que j'ai faite l'année dernière montre le décalage qui existe entre les subventions ou les participations versées par la Ville de Besançon et celles reçues des deux autres collectivités territoriales. La Ville est désavantagée. Alors je voudrais demander à nos représentants dans ces deux conseils, d'intervenir au bénéfice de la Ville. Je vais leur citer trois pistes qui sont les suivantes : en matière par exemple de construction scolaire, il fut un temps où les constructions scolaires bénéficiaient d'une subvention octroyée par le Conseil Général bien souvent d'ailleurs avec une dotation venue de plus haut. Depuis un certain nombre d'années, la Ville n'a plus droit à ces subventions qui sont réservées à ces constructions émanant des petites communes. Il faudrait que nous en obtenions le rétablissement. Nous avons à l'heure actuelle à reconstruire l'école des Tilleroyes sur deux exercices budgétaires, il ne serait peut-être pas mauvais si on pouvait revoir cette décision.

Ensuite, le transport scolaire : nous avions il y a encore deux ou trois ans, un système qui était relativement favorable, c'est-à-dire que le Département considérait la Ville de Besançon comme une commune ordinaire et donc lui octroyait une subvention à partir des 3 km qui sont pris en charge en zone rurale, alors que la loi prévoit qu'en ville cette distance est de 5 km. Je suis allé plaider la cause de la Ville devant la commission adéquate du Conseil Général, je n'ai pas obtenu satisfaction ; on m'a dit c'est la loi. Oui mais il y a au Conseil Général des subventions en matière de transport scolaire qui sont au-delà de la loi ; par exemple, on n'est pas obligé de financer le retour dans leur famille des élèves pensionnaires à la fin de la semaine. Cela représente un certain nombre de millions, alors que la somme que nous avons perdue est de 700 à 800 000 F. Ce serait une fort bonne chose si nous pouvions obtenir à nouveau cette subvention qui est une subvention volontaire du Département comme est volontaire la subvention pour les élèves pensionnaires.

Enfin il y a les bâtiments administratifs ; nous sommes engagés dans la refonte d'un certain nombre de nos bâtiments avec une tranche tous les ans ; cette année elle est de l'ordre de 600 000 F, elle serait sûrement plus importante si nous avions pu la financer davantage et si nous avions pu obtenir une aide comme un certain nombre de communes, plus particulièrement des communes de petite taille qui ont un taux de fiscalisation qui est infiniment plus faible que le nôtre.

Je souhaiterais que nous puissions retrouver ces avantages que nous n'avons plus depuis déjà un certain temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez pris bonne note Messieurs les Conseillers Généraux.

M. BOICHARD : J'aborde le problème de la fiscalité. Il y a 5 ou 6 ans, la Ville de Besançon se trouvait être parmi des grandes villes fortement imposées, l'Opposition le lui faisait bien savoir. Il faut dire qu'à sa décharge et vous le savez bien, la Ville a toujours eu un potentiel fiscal sensiblement inférieur à celui de la moyenne des grandes villes. En 1986, une année ici qui est importante pour nous, nous étions au tout premier rang des villes françaises, au 3^{ème}, au 4^{ème} peut-être pour le produit de la taxe d'habitation par habitant. Vous savez que la Municipalité a décidé pour 1987, pour 1988, pour 1989 une pause fiscale totale. Pause fiscale totale, c'est-à-dire que pour un contribuable dont les bases d'imposition n'ont pas varié autrement que par l'actualisation réglementaire, le produit de son impôt est resté inchangé. Je peux vous le garantir, je vous ai apporté aussi comme l'an passé mes feuilles d'impôt et je constate que durant ces trois années-là ma ponction en matière de taxe d'habitation a été rigoureusement la même.

Mais je suis allé plus loin aussi, c'est-à-dire que j'ai demandé le montant de la collecte en matière d'impôt pour l'ensemble de la Ville de Besançon, je les ai là pour les 6 années concernées, voici quelques chiffres assez concluants.

En 1986, la Ville a perçu 291 MF pour les quatre taxes et les autres collectivités ont perçu 89 MF, cela représente en pourcentage 76,6 % pour la Ville et 24,4 % pour les deux autres collectivités. En 1991, la Ville a perçu 337 MF et les deux autres collectivités 145 MF, c'est-à-dire que la Ville a perçu 69,9 % de la masse fiscale collectée et les autres collectivités 30,1 %. Autrement dit, la pression fiscale de la Ville de Besançon a diminué proportionnellement de 1 % tous les ans, donc 6 % en 6 ans.

Il est évident que certains pourront dire ce n'est pas beaucoup. Je tiens simplement à vous dire que lorsqu'on est obligé de presser sur les dépenses pour arriver à les comprimer de cette façon-là, c'est terriblement dur. J'ai encore à l'esprit les interventions de l'Opposition sur un certain nombre de points, sur par exemple les attachés de groupe, sur les affranchissements mais cela n'est rien du tout à côté des pressions qui sont quotidiennes de la part de mes amis de la Majorité. Il faut savoir que lorsqu'on veut récupérer des sommes de cette nature, c'est essentiellement au niveau des budgets gérés par les collègues que les choses se passent. Et j'ajoute que ce n'est pas une position de tout repos que celle de celui qui doit gérer dans cet esprit-là. Je ne réclame pas de coup d'encensoir, simplement je constate que c'est dur.

Je voudrais quand même vous dire -Monsieur TOURRAIN, vous ne voulez pas me donner de médaille, très bien- mais je voudrais quand même vous faire connaître notre situation en ce qui concerne l'évolution de notre fiscalité au niveau des villes qui sont comparables. En 1991, sur les 46 villes de plus de 100 000 habitants, nous étions pour l'ensemble de la ponction fiscale au 25^{ème} rang c'est-à-dire au début de la deuxième moitié. Pour la taxe d'habitation, nous étions au 11^{ème} rang c'est-à-dire que du 3^{ème} ou 4^{ème} nous sommes passés au 11^{ème} en 6 années. En 1991, 4 villes sont très proches de nous. Avec les mesures que je vais vous demander de prendre aujourd'hui, nous allons probablement encore les passer dans le courant de 1992, c'est-à-dire que nous allons nous trouver pour la taxe d'habitation avec le compte administratif de 1992, pratiquement au milieu du peloton, alors que nous étions malheureusement parmi les plus mal classés il y a quelques années, -c'est parfaitement exact ce que je vous dis Monsieur TOURRAIN, et je peux vous citer les villes en question-

Pour la taxe professionnelle dont il a été question tout à l'heure, je tiens à vous dire que nous sommes à l'heure actuelle à la 35^{ème} place sur 46, donc dans le dernier quart. En matière de fiscalité je ne pense pas que l'on puisse avoir à l'égard de l'entreprise une position plus avantageuse. Ce n'est pas l'effet du hasard si nos bases d'imposition en matière de taxe professionnelle ont augmenté de l'ordre de 7 %. C'est en grande partie parce que le taux était relativement faible. Cela a permis le développement d'un certain nombre d'entreprises. Je vous rappelle en particulier pour les Conseillers qui n'ont pas voté la proposition du Maire pour le développement de la ZAC de Châteaufarine, que pour la première fois, les activités de cette zone sont prises en compte pour 3 MF de bases de taxe professionnelle et que cela va augmenter avec une rapidité plus grande dans les années qui viennent.

Si on fait le compte, les ressources fiscales de la Ville de Besançon dans le budget qui vous est proposé, augmentent de 24 300 000 F dont 60 % au titre de l'amélioration des bases et environ 40 % pour l'amélioration du taux qui sera encore cette année le même que celui de l'inflation.

Nous attendons 3 à 4 MF de recettes au titre de la DSU en 1992 ; ce sont des recettes qui viendront conforter le budget supplémentaire. Nous n'avons pas grand-chose à attendre au niveau de la DGD, ça n'est pas comme les autres collectivités locales, ni au niveau de la DGE, c'est assez regrettable. Dans ces domaines de redistribution, les collectivités communales ne sont pas particulièrement favorisées.

Les produits de l'exploitation passent de 41 à 44,5 MF. Je suis à peu près sûr, c'est pourquoi je devance l'appel, qu'on va me dire que la Ville récupère sur les tarifications ce qu'elle n'a pas pris au niveau de la fiscalité. Je vous ferai remarquer que les produits de l'exploitation ne nous apportent que 3,5 MF de recettes supplémentaires. Ce n'est tout de même pas avec cela que nous avons équilibré le budget difficile de cette année. Les produits domaniaux restent à peu près à 26,5 MF. Le versement-transport dont le taux est passé de 1 à 1,05, produira des recettes supplémentaires déjà comptabilisées au budget primitif de 1992.

Deux reprises anticipées sur les fonds disponibles de 1991 sont réalisées :

- l'une de 10 MF pour équilibrer le budget primitif,

- l'autre de 13 MF au titre des investissements dans un budget supplémentaire. Cette politique veut donner la priorité à l'investissement. Si j'avais repris 23 MF ce serait dans le budget général et je ne suis pas sûr du tout que les 13 MF auraient financé des investissements.

Il restera en fonds disponibles une somme de 10 500 000 F, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de quoi faire des excentricités, c'est-à-dire que notre budget de rigueur laissera peu de disponibilités pour des demandes supplémentaires. Je dis tout de suite à mes collègues qu'il faudra sur ce point modérer leurs transports. Ça va bien dans le bon sens Monsieur NACHIN. J'en terminerai là mes chers collègues puisque les budgets annexes s'équilibrent par eux-mêmes. Je voudrais simplement encore une fois insister en conclusion sur cet aspect très particulier de notre budget qui a demandé des mois de travail pour arriver à un équilibre qui devrait donner satisfaction à tout le monde, à la Majorité mais aussi à l'Opposition. En effet, on a parlé tout à l'heure de la recherche d'une certaine unanimité, et un certain nombre de dispositions ont été autrefois proposées par l'Opposition. Donc l'Opposition devrait se retrouver dans une assez large mesure dans les propositions qui lui sont faites.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Jean BOICHARD. Je pense que l'Opposition va se retrouver aussi pour les critiques que nous connaissons habituellement mais qui sont tout à fait logiques dans une démocratie.

M. TOURRAIN : J'ai entendu un beau morceau de bravoure fiscale et comptable, j'avais envie de m'écrier «Gloria in excelsis deo».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne pas connaît pas le latin alors c'est embêtant.

M. TOURRAIN : Et je vais effectivement apporter mon lot de critiques. C'est toujours difficile de se faire comprendre dans un problème aussi complexe que le budget d'autant plus qu'il y a quelques numéros d'équilibrisme qui rendent encore l'opération plus difficile. L'équilibrisme ce n'est pas moi qui le pratiquerai. Je vais d'abord resituer un petit peu la façon dont ce budget se présente à nous. Dans un premier temps, nous avons voté les tarifs et redevances, c'est-à-dire ce qu'on va prélever de façon indolore dans la poche du Bisontin, M. l'Adjoint aux Finances le disait tout à l'heure. Cette augmentation est je vous le rappelle de 7,78 %, elle ne vise pas seulement les produits des services mais elle vise par exemple la taxe d'électricité que vous n'avez pas comptée et qui rapporte 1 MF de plus.

Le versement-transport en augmentation de 4 MF aurait pu être décompté justement dans cette masse. Puis on a voté les subventions et participations donc une partie des recettes et après on a voté une partie des dépenses. Ensuite on a voté des crédits d'investissement et tout cela avant que le budget ne soit voté. Vous m'avez opposé votre méconnaissance des bases exactes pour un vote plus tôt dans l'année du budget. Or parallèlement vous reprenez 13 MF pour le budget supplémentaire et 10 MF de reprise anticipée, soit 23 MF au total. Or en Commission des Finances on nous a dit que la différence entre le produit qu'on pouvait attendre et le produit définitif à la suite de la connaissance exacte des bases était de l'ordre de 1 MF, le millième du budget. Le premier vœu que j'exprime c'est que dans l'avenir, le budget étant quelque chose qui approche la réalité mais vous venez de dire tout à l'heure encore que le 26 mars on vous avait communiqué des éléments...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était trop tard.

M. TOURRAIN : Donc on ne peut pas attendre d'avoir tous les éléments pour pouvoir voter ce budget. Je souhaiterais qu'on en revienne à une règle plus classique qui est celle de voter le budget en son temps. J'ajouterai aussi qu'en ce qui concerne la contribution fiscale, c'est-à-dire la part des contributions directes puisqu'on connaît le montant de l'inflation, 3,1 %, limite que vous avez fixée pour l'augmentation de ces contributions, vous avez 1 % à déduire et automatiquement on sait que la pression fiscale augmentera de 2,1 %, c'est ce que nous allons voir tout à l'heure dans les explications qui nous sont données pour le vote des taux. Donc, votre argumentation une fois de plus je vous le répète ne tient pas. Investissement, Monsieur le Maire voyez-vous vous me reprochiez tout à l'heure de ...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai rien dit.

M. TOURRAIN : Écoutez, regardez-vous faire, vous devriez installer un miroir en face de vous, vous verriez vos mimiques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, je me regarde rarement dans le miroir Monsieur TOURRAIN. Non mais ne m'empêchez pas quand même de m'exprimer au moins comme cela...

M. TOURRAIN : Avec des gestes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et vous ne le faites pas vous ?

M. TOURRAIN : Moi cela m'amuse de vous voir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tant mieux, nous ne sommes pas là pour nous amuser mais si ça vous fait plaisir. Je n'ai pas l'impression que cela vous amuse tellement. Je n'ai pas l'impression que ce soit tellement le cas, mais continuez, allez-y Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Je vais arriver aux investissements. Vous dites on a fait un effort considérable pour laisser une place plus importante aux investissements. Et chers collègues, je vous renvoie à la page 3 au troisième paragraphe, qui précise que la part des dépenses d'investissement, y compris la dette, représente 22,6 % des dépenses totales dans ce projet de budget, donc du même niveau qu'en 1991. C'est là où vous apportez encore une fois cette astuce subalterne de puiser 13 MF complémentaires, ce qui d'ailleurs se ferait tout à fait naturellement, ce qui se faisait autrefois et dont on ne faisait pas une montagne.

Mais puisque vous avez cité tout à l'heure des ratios, je vais vous en donner au risque de vous en faire perdre l'envie d'en lire davantage. Il y a un document on ne peut plus officiel qui s'appelle le guide des ratios des communes de plus de 100 000 habitants où vous trouvez les communes de 100 000 à 300 000 sauf les communautés urbaines qui n'y figurent pas, c'est-à-dire que cela porte sur environ 39 communes, le problème des districts est réglé à part. Or vous dites à plusieurs reprises qu'en 1989 vous avez réussi après trois années : 1987, 1988, 1989, à stabiliser la situation et que même les impôts n'ont pas augmenté puisque vous êtes resté au plan 0, donc la diminution effective est égale à celle de l'inflation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est exact.

M. TOURRAIN : Je prends le ratio n° 1 à la page 64, la dépense d'investissement par habitant est à Besançon de 1 682 F c'est-à-dire la troisième mauvaise position par rapport à toutes les autres villes et cela représente 35 % de moins que la moyenne nationale. Je vous ferai grâce des autres ratios, je vous indique les pages où vous les trouverez 65, 66 et 67. En ce qui concerne la dette, c'est exact la Ville de Besançon est bien située. Elle se trouve comme vous l'avez dit tout à l'heure dans la moyenne des villes de même importance. Donc de ce côté-là coup de chapeau à ceux qui ont renégocié la dette, à ceux qui la suivent de près, à ceux qui savent l'utiliser sous votre autorité bien entendu Monsieur le Premier Adjoint chargé des Finances.

M. BOICHARD : Vous ne vouliez pas me donner de médaille.

M. TOURRAIN : Non mais je vous en donne une comme cela au passage. Il n'empêche que pour équilibrer votre budget, vous êtes obligé cette année de passer de 90 MF d'emprunt à 98 MF. Au point de vue des dépenses de fonctionnement, le total augmente de 3,95 %, soit près de 4 %. 3,5 % au titre du personnel compte tenu des rectifications que vous avez apportées tout à l'heure et 4,2 % pour les autres dépenses. Et c'est là où se trouve justement le bât qui blesse et c'est cela qui va rendre votre marge de manœuvre ultérieure difficile parce que comme je vous l'ai dit Monsieur le Premier Adjoint, vous paierez lourd les erreurs qui ont été commises dans le passé. Vous avez comparé la Ville de Besançon à un gros bateau, à un tanker dont la modification de la route est extrêmement difficile c'est exact. La dépense réelle de fonctionnement, ratio n° 2 page 37 du guide, donne 5 719 F par habitant, c'est la deuxième mauvaise position après Caen. Cela représente 17 % de plus que la moyenne nationale, je peux vous renvoyer aussi au ratio n° 1 qui vous donnera quelques idées sur cette question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout est mauvais alors.

M. TOURRAIN : En ce qui concerne le personnel, vous nous dites on est à 49 % et la moyenne des villes est à 46 % ; effectivement vous avez dû regarder là le ratio du Ministère de l'Intérieur, mais trois points de différence ça allégerait considérablement vos difficultés et vous auriez peut-être intérêt à vous interroger sur ce problème puisqu'il fut une époque où vous aviez prévu le non remplacement de 80 départs en retraite sur 2 ans et que maintenant vous en êtes au 10^{ème}. De plus, le chapitre 931 qui comprend les frais de personnel vous donne ce chiffre mais vous avez des charges de personnel réparties dans les autres chapitres et j'aimerais bien savoir si vous tenez compte de la part du personnel dans les chapitres 943, 945 et les autres, notamment en matière d'enseignement, de sport, de culture où le nombre de temporaires est très important. Je vous signale qu'une ville comme Reims est à 36,7 %, une ville comme Montpellier que vous connaissez bien Monsieur le Maire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je connais bien Reims aussi.

M. TOURRAIN : ...est à 43 %. En matière de dépenses de fonctionnement de personnel, le ratio n° 3 auquel je vous renvoie, indique que nous sommes en 5^{ème} position en 1989. En ce qui concerne les autres dépenses, vous nous avez dit que vous aviez limité les dépenses des services à 1 %, bravo vous dites que la gestion sera difficile, très bien. Mais on voit que les autres dépenses progressent de 4,2 % c'est-à-dire un point de plus que l'inflation à 3,1 %.

Lors de la réunion de la Commission des Finances vous avez présenté un certain nombre de chiffres et vous avez indiqué que pour avoir une marge de manœuvre dégageant des possibilités pour les investissements, vous aviez trois hypothèses : une hypothèse de hausse de 3 %, 3 % pour le personnel, 3 % pour les autres dépenses, qui ne dégage rien du tout puisqu'on continue sur la base actuelle, une deuxième à 3 % pour le personnel et à 0 pour les autres dépenses et la troisième à 3 % pour le personnel et à 2 % pour les autres dépenses. Vous savez très bien que l'hypothèse 0 sera impossible à tenir à moins que vous ne maniez la hache à travers les services et que vous usiez d'une main très ferme pour maîtriser vos dépenses de fonctionnement dans le domaine autre que le personnel. C'est cette marge de manœuvre qui vous est indispensable et que vous avez recherchée avec d'autres moyens. Dans le budget d'investissement que vous nous proposez, on constate que le tunnel sous la Citadelle est reporté comme la piscine avait été disjointe de la patinoire et reportée faute de moyens, comme la Caserne des Sapeurs-Pompiers fait l'objet d'un crédit ridicule de 100 000 F. Peut-être que les dispositions qui vont rentrer en vigueur vous feront échapper à la construction de cette caserne, ça n'est pas impossible.

En tout cas par rapport aux promesses que vous aviez faites, il y a un fossé. Tant que vous n'aurez pas dégagé cette masse de manœuvre, vous ne pourrez pas et on vous l'a déjà dit et nous le déplorons, donner à votre ville un certain nombre de grands équipements. On les a déjà cités, je ne veux pas revenir sur la discussion du rapport d'orientations mais il faut que nos collègues connaissent les projets des villes de même importance que la nôtre, à Nancy une salle qui s'appelle le Zénith va être lancée, coût : 160 MF, à Mulhouse voyez les travaux qui sont faits sous l'égide de votre collègue M. BOCKEL, voyez ce qui se fait à Montpellier, à Avignon ou même des villes beaucoup plus petites comme Montauban, Albi, Sélestat ou Hagueneau. On reste confondu devant la faiblesse de notre équipement, de notre volonté de s'équiper.

Je conçois que ce soit difficile. Mais le niveau des dépenses que j'ai rappelé tout à l'heure conjugué au potentiel fiscal qui, comme vous l'avez dit est très en dessous de la moyenne nationale, exactement 12 % en dessous, c'est le ratio n° 16 je vous le signale, fait que la fiscalité dont vous vous enorgueillez en prend un coup rude. Elle en prendra un coup forcément plus rude si vous voulez faire des investissements. Ou bien vous investissez et vous augmentez les impôts ou bien vous les stabilisez et vous ne ferez jamais d'investissement. Donc vous êtes condamné à faire des économies, c'est la seule solution. Cette année pour équilibrer votre budget, les contributions directes augmentent de 3,1 %, les recettes d'exploitation de 7,78 %, l'emprunt de 8 MF. Contrairement à ce que vous aviez indiqué vous prélevez 10 MF de prélèvement anticipé et vous arrivez péniblement à boucler votre budget.

Alors on arrive à la fiscalité. Là encore les cocoricos n'ont pas manqué. Je vais vous indiquer pour les recettes fiscales par habitant, c'est le ratio 10 de la page 51, le montant de la fiscalité demandé à chaque Bisontin d'après ce document tout à fait officiel et incontestable du Ministère de l'Intérieur, est de 3 342 F par an. Cela nous place en 1989 après trois années de stabilité, en deuxième position derrière

Caen avec 15,5 % de plus que la moyenne nationale. Je vous renvoie aussi au ratio n° 2 de la page 43 ou au ratio n° 1 sur les problèmes de fiscalité et d'épargne. Je m'excuse je suis obligé d'être peut-être un peu long parce que le système que vous avez indiqué m'oblige à aller jusqu'au bout. Pour la taxe d'habitation, le ratio n° 14 de la page 55...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez deux heures pour vous si vous le souhaitez Monsieur TOURRAIN, les collègues jugeront.

M. TOURRAIN : ...nous met en deuxième position derrière Limoges, cela représente 26 % de plus que la moyenne nationale. Certes, je vous le dis le taux est stabilisé mais le montant payé par chacun nous place quand même sur la plus haute mauvaise marche du podium. D'ailleurs l'effort fiscal qui est indiqué et qui tient compte à la fois du potentiel et des charges, nous met en troisième position derrière Caen et Orléans, c'est le ratio n° 18. On est à 30 % au-dessus de la moyenne nationale.

J'en arrive maintenant à la taxe professionnelle. Vous nous avez dit tout à l'heure que les bases ont augmenté de 70 MF. Vous avez donné le chiffre de 3 MF de bases pour Châteaufarine, il serait bon quand même que ce chiffre soit vérifié car le produit est de 340 000 F avec un taux de 14,30 %, ce qui me semble bien peu par rapport aux investissements qui y ont été faits. Cette taxe professionnelle vous donne 12 800 000 F de recettes supplémentaires. Mais l'an passé, vous aviez eu 9 millions de pertes par rapport à l'année précédente. C'est donc un certain «yoyo» fiscal, Monsieur le Maire, j'ai vérifié les chiffres et vos services pourront vous les donner, il y avait en taxe professionnelle 9 millions de moins que l'année d'avant. Le taux de 14,30 % se situe très exactement non pas dans le quart en bas, mais dans la moitié du tableau en matière de taux par rapport aux autres villes. Il est supérieur à la moyenne nationale de 13,16 %. Vous dites : c'est le signe d'une bonne économie. Que Dieu vous entende car quand on voit les résultats du chômage dans le bassin d'emplois de Besançon, on ne peut quand même pas tout à fait partager cet optimisme. En 1981 la taxe professionnelle représentait 49,73 % du total de l'impôt collecté, soit près de 50 %. Aujourd'hui elle en représente 45,72 %, un point de mieux qu'en 1991. J'ai noté aussi que nous avons 408 assujettis supplémentaires. Je sais bien que la pépinière d'entreprises est un bon terrain pour créer des affaires, des entreprises. Il me siérait de savoir d'où viennent ces 408 entreprises et combien ça représente d'emplois.

Maintenant voici les conclusions que je tire de ce budget. Vous ne dégager pas de marge de manœuvre. Si vous en dégagiez, vous n'auriez pas été amenés à contourner la promesse de non privatisation qu'avait faite votre Maire au début de son mandat. Je me permettrai de vous donner un conseil : on avait beaucoup parlé des cercles de qualité que vous avez appelés groupes de réflexion. J'ai lu dans les rapports que ça ne fonctionnait pas mal ; il serait souhaitable, Monsieur le Premier Adjoint chargé des Finances que vous puissiez indiquer à chacun de vos Adjoints et à chacun des services de constituer des groupes et d'étudier comment la hache peut être maniée avec douceur mais de manière efficace.

Je souhaiterais que vous puissiez voir exactement avec votre personnel ce que vous pourriez dégager dans l'avenir parce que tant que vous vous tiendrez sur les normes que vous pratiquez actuellement, vous êtes sûr de ne pas pouvoir investir. Monsieur le Maire, vous n'allez quand même pas achever votre troisième mandat avec pour toutes réalisations le pont Denfert Rochereau que nous avons réclamé à cor et à cri alors que vous prétendiez qu'il n'était pas forcément utile, le tunnel sous la Citadelle que nous avons réclamé à cor et à cri et que vous ne suivez que d'un pas. Si ce sont les seules réalisations que vous laissez à la fin de vos 18 ans de mandat, ce serait vraiment très peu, ajoutez si possible avant de partir la piscine à la patinoire, un auditorium, voyez avec le Département comment on peut terminer la caserne des sapeurs-pompiers et puis si vous manquez d'imagination, tournez-vous vers nous, on se rencontrera très amicalement et on vous dira tout ce que vous pouvez faire encore.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je laisserai le soin à l'Adjoint de répondre sur les différentes questions qui ont été posées. M. TOURRAIN a mis une demi-heure pour nous expliquer que notre gestion est mauvaise, ça nous le savons, puisque ça n'a pas varié depuis que nous nous fréquentons, et que partout ailleurs c'est beaucoup mieux. Quand un maire est socialiste ailleurs, l'opposition critique ce type de gestion donc ce n'est pas étonnant. Je crois que l'opposition est là pour critiquer, les critiques reviennent

un peu toujours les mêmes. Le ratio investissement par habitant est mauvais parce qu'on n'investit pas assez, le ratio fonctionnement par rapport aux habitants est mauvais parce qu'on dépense trop en fonctionnement. Mais bien sûr et c'est lié. Mais nous sommes là, Monsieur TOURRAIN, déjà pour répondre à tous les besoins qui se posent tous les jours aux Bisontins, nous sommes là aussi pour investir et quand nous ferons le bilan, vous verrez qu'il ne sera pas insignifiant comme vous le supposiez il y a un instant. Trop critiquer n'est plus valable. Nous avons des investissements, l'Adjoint l'a dit tout à l'heure, mais c'est ridicule à vos yeux. On investit une centaine de millions et ça ne vaut rien bien sûr, même si c'est dans la patinoire, la voirie, la station d'eau à Port Douvot, pour la réhabilitation des quartiers, etc. etc., l'investissement n'est pas insignifiant. C'est vrai Monsieur TOURRAIN que nous avons l'habitude de vos propos et de votre façon d'être ici un donneur de leçons perpétuel. C'est une réponse simplement... si... (protestations). Vous avez conclu, Monsieur TOURRAIN, en nous donnant encore une leçon, je l'ai noté, ne dites pas que vous ne nous donnez pas de leçon, voyons. On vous donnera l'enregistrement si vous ne vous rappelez plus ce que vous avez dit à l'instant.

M. MAILLARD : Monsieur le Député-Maire, je serai plus rapide que M. TOURRAIN. Si on voulait qualifier le budget que vous nous proposez cette année on pourrait utiliser un certain nombre de termes qui seraient les suivants : il est sans ambition, il est sans innovation, il est sans douleur comme l'a dit M. le Premier Adjoint mais il est inodore. On a l'impression que c'est un budget qui suit un petit peu le cycle électoral. On est actuellement au mi-temps de ce cycle, il est donc effectivement assez naturel qu'on essaie dans ce contexte de poursuivre sur la lancée en réduisant un peu les charges de fonctionnement de manière à se donner un peu de mou pour peut-être mieux préparer un coup à la veille des nouvelles élections.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas notre style, vous le savez bien Monsieur MAILLARD. Nous investissons tous les ans, ne dites pas cela, ce n'est pas bon...

M. MAILLARD : Besançon je crois Monsieur le Maire, ne peut pas vivre au rythme des cycles électoraux mais devrait vivre au rythme de l'évolution socio-économique de la Ville. On a évoqué tout à l'heure un terme qui me semble ne pas convenir quand on parle d'investissement, en réalité on confond toujours investissement et équipement parce que quand on parle d'investissement, ça veut dire qu'on suppose qu'il y aura un retour d'investissement. Et il faut regarder de plus près la part du budget qui est consacrée cette année à l'incitation au développement économique et social de la Ville. Je mets dans ce registre tout ce qui concerne l'éducation, la voirie, l'urbanisme, l'équipement économique, culturel et sportif, le tourisme, le Conseil des Communes du Grand Besançon et les relations publiques puisque là on rentre dans la logique de la communication et c'est important pour une ville. On s'aperçoit que malheureusement la part de ce budget représente cette année 4 % de l'ensemble des dépenses. Le reste des dépenses est consacré essentiellement à assurer la maintenance des services classiques d'une ville. Ce pourcentage aussi faible consacré à l'incitation au développement ne permet pas d'envisager une évolution quelconque de la Ville de Besançon aussi bien dans le domaine social que dans le domaine économique. Il faut faire attention puisque les dépenses doivent équilibrer les recettes mais est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer quelques prises de risques à un moment où la situation économique de Besançon risque de se dégrader ? Vous n'êtes pas sans ignorer que dans le domaine tertiaire, en particulier le secteur bancaire, on risque de voir dans les mois qui viennent un certain nombre de suppressions d'emplois. Comment va-t-on pouvoir compenser ces emplois ? Ça va représenter plusieurs centaines d'emplois, donc plusieurs centaines de ménages à Besançon.

Je crois qu'il est temps d'adopter une stratégie beaucoup plus ambitieuse. J'ai fait une part de critiques mais je voudrais faire maintenant une part de propositions parce que je pense que l'opposition se doit aussi d'être constructive. Il me semble qu'en matière de développement, on a besoin aujourd'hui à Besançon de plusieurs choses. On est en train de contribuer à un investissement important dans le domaine du parc scientifique et industriel. Ça ne figure encore pas beaucoup au budget cette année, c'est tout à fait normal et l'effort sera à faire dans les années à venir mais il me semble essentiel, pour accompagner cet investissement, d'envisager avec d'autres collectivités, et je sais que le Conseil Régional de Franche-Comté est favorable à cette proposition, la création d'une structure de transfert qui permettrait de relier la recherche avec la fabrication au niveau industriel. Aujourd'hui on constate que dans notre région et en particulier à Besançon, il n'existe pratiquement rien entre la recherche et la

fabrication, c'est-à-dire qu'il manque des structures qui touchent à ce qu'on appelle la conception et l'industrialisation. Sans cette passerelle, on ne pourra jamais utiliser valablement l'université pour assurer le développement économique de notre Ville et on ne pourra pas renforcer la valeur ajoutée des produits qui sont fabriqués à Besançon.

De plus, il me semble également essentiel de tout mettre en œuvre pour assurer le développement du tertiaire industriel. On est dans notre ville complètement sous-développé en matière de tertiaire industriel, c'est une lacune qui se mesure au niveau de l'ensemble de la région mais également au niveau de sa capitale. Or on sait très bien aujourd'hui que sans tertiaire industriel on ne peut pas assurer le développement économique d'une région et d'une ville.

Enfin, il est essentiel d'accroître, dans le cadre du Grand Besançon, et je sais qu'un travail important est fait à ce niveau-là les actions concertées pour essayer de développer les zones industrielles. On sera à court ou moyen terme, en manque de place pour implanter nos zones industrielles si un développement industriel ne se fait pas sur la base d'un certain nombre d'investissements collectifs. Il est évident qu'on ne peut pas s'appuyer uniquement sur le territoire de la commune mais il faut impérativement qu'une action concertée se développe dans le cadre du Grand Besançon. Enfin, je sais qu'il y a un déficit sur la zone des Tilleroyes mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas poursuivre l'implantation de ces zones industrielles car l'effet Tilleroyes est sans doute dû à une situation conjoncturelle bien particulière.

En ce qui concerne les voies de communication, on constate actuellement qu'il y a un retard dans les investissements et qu'on consacre au budget une part importante à la voie ferrée François - Saint-Amour ; est-ce vraiment pour nous l'essentiel ? Par contre il y a un retard apporté en matière du tunnel sous la Citadelle qui est absolument vitale pour le développement de Besançon. On constate également tous les jours une saturation complète de la rue de Vesoul, qu'envisage-t-on dans ce domaine ? Toutes les pénétrantes de Besançon sont quasiment saturées aujourd'hui et rien n'est fait pour envisager des solutions, ni sur le moyen, ni sur le long terme. Voilà quelques-unes des réflexions ou des propositions qui devraient, si elles étaient retenues dans les années à venir, peut-être contribuer à la relance du développement de notre ville.

M. ALAUZET : Je souhaite placer mon intervention dans la suite des réflexions que j'avais exprimées au nom des Verts au débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. J'en rappellerai uniquement l'essentiel, notre réserve quant à l'augmentation du crédit au moment où les spécialistes des finances affirment qu'aujourd'hui la croissance repose non plus sur le crédit mais sur l'épargne, notre critique à propos de l'augmentation du budget d'investissement comme cela a été dit à plusieurs reprises, pèsera à terme sur le budget fonctionnement et surtout notre refus de contracter la masse salariale, ce qui contribue à aggraver le chômage. Les Verts ne pourront s'engager favorablement que sur un budget qui affirme sa priorité à l'emploi. Il nous faut reconsidérer la possibilité de réduire le temps de travail et non le nombre d'emplois à partir des gains de productivité qui sont réalisés. De la même façon, nous devons favoriser une réflexion et une mise en place du partage du travail et des revenus. A l'échelon le plus élevé de l'État, les déclarations dans ce sens n'ont pas manqué. Michel ROCARD il y a quelques jours affirmait sur les ondes que ceux qui voyaient notre salut dans la croissance nous racontaient des histoires et qu'au moment où une majorité des Français et des Occidentaux ont bénéficié d'acquis importants, le moment était venu de partager. De la même façon Pierre BEREGOVOY dans la tribune de l'Économie déclare au nom du réalisme et je le cite : «la croissance de l'économie mondiale sera insuffisante dans le monde pour faire reculer de façon très sensible le chômage. Même si la croissance atteignait 4 %, nous ne reviendrions pas au plein emploi en raison de la modification de l'organisation de l'emploi industriel et du développement de la robotisation». Au premier chef il propose comme solution le partage du travail, Michel ALBERT, actuel président des AGF, qui s'est vu confier il y a une dizaine d'années une mission d'études sur le problème de l'emploi à l'aide d'une équipe spécialisée et d'un ordinateur extrêmement puissant, a en son temps rendu son rapport, il n'y a qu'une solution : le partage du travail. Il faudra bien choisir un jour, choisir entre charité et solidarité. La charité c'est ce que nous propose le libéralisme, c'est d'abord gagner la guerre économique, c'est rendre notre économie plus compétitive, atteindre une croissance la plus élevée possible pourquoi pas 6,8, 10 % quitte à transférer le

chômage et l'exclusion chez les autres puis dans un grand élan de générosité distribuer quelques miettes pour apaiser la colère qui gronde.

Les Verts ont choisi la solidarité et le partage du travail à la source en permettant à chacun d'être autonome, responsable et épanoui. Parce que l'exclusion et la charité c'est exactement l'inverse, c'est la désresponsabilisation de tous, des hommes et des entreprises. Aujourd'hui on privatise les bénéfiques et on socialise les coûts, il n'y a qu'à voir l'exemple de la Chapelle d'Arblay. Ce qui est plus grave encore c'est que la collectivité à son tour fuit ses responsabilités et se décharge sur d'autres collectivités ou administrations, voire sur l'État. Quand la Ville réduit le nombre d'emplois et participe à l'augmentation du nombre de chômeurs, c'est bien sur l'État, la Sécurité Sociale et bien d'autres encore qu'elle rejette les responsabilités.

Au moment où les tâches ne manquent pas dans le secteur social avec le vieillissement de la population, on constate à cet effet que le Service Hygiène-Santé a dû refuser 40 demandes en 1991. Pour le problème d'intégration, le logement, la délinquance ainsi que dans le secteur de l'environnement bien entendu ou encore de l'éducation, il est contre nature de réduire les effectifs. Nous devons non seulement préserver ces emplois mais encore plus répondre aux demandes multiples. Car enfin il faut être clair, le secteur productif ne créera plus d'heures de travail supplémentaires, les diminutions de charges ça et là ne pourront que favoriser telle entreprises ou telle entreprise ou région ou pays en déplaçant le chômage. Le problème n'est pas conjoncturel, il est véritablement structurel. Évidemment un système de compensation devrait être mis en place pour faciliter de telles initiatives car les économies engendrées pourraient être considérables de par la diminution des allocations chômage, des maladies, de l'absentéisme, des indemnités journalières etc. et aussi l'augmentation de la consommation donc de la TVA et même de l'impôt indirect. Bien sûr, ces sommes seraient insuffisantes mais la réflexion reste ouverte et on pourrait envisager par exemple, M. TOURRAIN ne sera pas forcément d'accord, une participation des entreprises dont certaines pourraient se voir dispenser au cas où elles pratiquent elles-mêmes la réduction du temps de travail ou le partage du temps de travail. Néanmoins les collectivités ne peuvent pas attendre la mise en place d'un tel système de compensation, de la même façon que Besançon a en son temps innové en instituant avant la lettre un revenu minimum pour les plus démunis, Besançon doit précéder l'avenir et engager la réflexion dans ce sens.

Deux petites réflexions par rapport à ce qui a pu être dit précédemment, je mets en garde contre des références trop systématiques à d'autres villes. Cette perspective certes a un sens dans un système donné mais nous enferme malheureusement dans une logique qui ne nous permet pas de rester en éveil et à l'affût de l'innovation. D'autre part, la stature d'un homme politique ne se mesure pas aux kilos de béton qu'il a fait couler.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, chers collègues, je prendrai la parole très rapidement puisque M. TOURRAIN et M. MAILLARD se sont déjà largement exprimés. On sait tous que nous ne renouons avec le développement dans cette ville qu'à travers une politique d'investissement volontariste. Cela a été dit et redit à plusieurs reprises depuis des années. Le développement de Besançon n'est pas un développement isolé et Besançon peut de moins en moins raisonner de manière isolée tant par rapport à son agglomération qu'elle essaie de structurer que par rapport à la région dont elle est la capitale. Aussi a-t-elle effectivement un devoir de rigueur de gestion qui peut l'emmener vers un accroissement de la part réservée à son investissement. Nous savons Monsieur le Maire qu'un retard a été pris pendant de nombreuses années sur des investissements qui étaient très importants. Ce retard est difficilement comblé aujourd'hui et cela vous amène à différer un certain nombre d'opérations, à les repousser, nous en avons cité des exemples ici ou là. Or ma conviction Monsieur le Maire, c'est que vous devez vous imposer une discipline beaucoup plus grande de gestion que celle qui nous est proposée.

Nous avons reçu et je vous remercie de nous l'avoir envoyée, une étude fort intéressante du Crédit Local de France, qui prend en compte un certain nombre d'hypothèses pour l'avenir. On voit très bien, et c'est un minima, qu'il nous faut garder une capacité d'investissement proche de 100 MF pour les années qui viennent en francs constants et que cela est vraiment un minimum. Je pense que même avec ces 100 MF, nous ne pourrions pas faire face dans des délais raisonnables aux investissements que d'autres collectivités comme la Région ou comme l'Agglomération demandent ou pourront cofinancer avec nous.

Cela veut dire que cette barre des 100 MF est un minimum. Or pour réaliser ces 100 MF d'investissement durablement dans le temps et malgré tout conserver une épargne disponible, on nous dit dans ce rapport que nous devons maîtriser les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel à 0 % et pour les dépenses de personnel à 3 %. J'observe sur ce plan que déjà cette année vous ne vous en tenez pas à cela, c'est-à-dire qu'on part à 3,5 % de hausse sur les dépenses de personnel et vous êtes à 4,2 % au lieu de 0 % sur les autres dépenses. Donc d'ores et déjà nous savons que nous ne pouvons pas tenir ce que souhaite cette étude que je partage pour ma part tout à fait.

La deuxième réflexion concerne les recettes de fonctionnement qui font référence à 5 % d'augmentation du produit de l'impôt. Cela ne peut être réalisé, si on ne veut pas augmenter les taux d'imposition, que dans la mesure où on trouve un développement des bases obtenu par une politique d'équipement et de développement économique.

Je terminerai en disant qu'on ne ressent pas tout de même dans ce budget, une politique économique suffisamment structurée et sur laquelle on mette suffisamment de moyens. Le potentiel fiscal, il est dit-on dans ce rapport de 20 % inférieur à la moyenne nationale, Raymond TOURRAIN a dit 12 % tout à l'heure. C'est tout de même un chiffre préoccupant. Ne pourrait-on pas, c'est une demande que j'avais déjà faite mais pour laquelle je n'ai pas de suite, faire une analyse des raisons pour lesquelles notre Ville de Besançon se situe à 20 % en dessous de la moyenne nationale du potentiel fiscal ? De cette analyse, Monsieur le Maire, nous pourrions en déduire un certain nombre de conclusions qui nous engageraient très certainement et nous donneraient déjà des pistes de recherche pour une politique de développement de la ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que dans le tableau dont vous parlez, vous citez un emprunt qui se situe autour de 100 MF jusqu'en 1996, qui permet dans les conditions du rapport de passer de 143 MF d'investissement à 226 MF. Donc il y a une croissance importante du total de l'investissement possible.

Mme BULTOT : En ce qui concerne les élus de l'Alternative Rouge et Verte, ce budget nous l'avons préparé à un moment où nos relations avec la Majorité Municipale, à défaut d'être bonnes étaient acceptables. Depuis, M. SCHWINT a jugé bon de me retirer mes délégations et m'interdit toute participation à la Municipalité. Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, je vous demanderai de me retirer mon titre d'Adjointe car que signifie être une Adjointe à qui on a retiré son bureau et que les Bisontins ne peuvent pas contacter car elle n'a pas d'existence. Je vous demande d'y réfléchir comme je demande qu'on réfléchisse sur la légalité de confier à des Conseillers Municipaux Délégués des tâches alors que votre Neuvième Adjointe n'en est pas pourvue. Quoiqu'il en soit, Mesdames et Messieurs, c'est une situation qui n'est pas acceptable ni pour moi, ni pour mon groupe, ni pour les centaines voire les milliers de Bisontins qui ont soutenu la Gauche Alternative et Écologique aux Régionales comme aux Cantonales. Je ne peux accepter d'être réduite à passer les trois années qui restent comme une âme errante dans les couloirs de la Mairie. Je ne puis non plus accepter, Mesdames et Messieurs, que vous me disiez à l'image du Premier Secrétaire du Parti Socialiste M. DAHOUI, que dans cette affaire seul M. SCHWINT a décidé et qu'on y peut rien. Vous avez élu le Maire ainsi que ses seize Adjointes. A partir du moment où celui-ci me retire sa confiance, je trouve anormal que vous ne le suiviez pas en me retirant ce titre d'adjoint devenu fictif. Si j'avais été en désaccord sur la gestion de la Ville, j'aurais démissionné.

Ce n'est pas le cas pour ce budget, je vous demande donc de soutenir M. SCHWINT en ne laissant pas se pérenniser une situation paradoxale. Nous allons donc, les élus de l'Alternative Rouge et Verte voter ce budget conformément à nos engagements, mais vous comprendrez que nous n'aurons aucune raison de nous maintenir dans cette Majorité si celle-ci se comporte plus durement avec ses alliés qu'avec ses oppositions. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, plus particulièrement de la Majorité Municipale la balle est dans votre camp et le moment est propice pour tout remettre à plat. Pour que personne ne soit surpris, nous tenons à préciser que nous n'acceptons pas d'être considérés dans la Majorité comme des alliés uniquement les veilles des seconds tours des élections. Je ne souhaite pas être amenée à donner ma démission mais c'est une éventualité très probable si je suis maintenue dans la situation indécente, humiliante et inacceptable dans laquelle je suis actuellement et qui porte préjudice au

groupe AREV et au-delà à la Gauche Alternative et Écologique en voie de structuration sur la Franche-Comté. Je vous remercie les uns et les autres d'y réfléchir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela s'adresse directement au Maire. Le Maire a retiré une délégation à un Adjoint à qui il avait donné une compétence mais c'est le Conseil Municipal qui a désigné les Adjoints. Si Mme BULTOT ne veut plus de ce titre d'adjoint, la seule façon c'est de démissionner, il n'y a pas d'autre solution, d'autre alternative que celle-là. Parler d'âme errante dans les couloirs etc. me paraît un peu exagéré, tous les Conseillers Municipaux peuvent venir et dans les couloirs et dans les bureaux pour traiter toutes les questions municipales. Je le dis et je n'ai pas à le répéter maintes fois, la confiance n'existant plus j'ai retiré cette délégation d'adjointe à Martine BULTOT, point final. Elle a toujours le titre d'adjoint tant qu'elle-même ne démissionnera pas. Pas d'autres questions ?

M. MAGNIN : Puisque nous sommes dans les explications de vote, Monsieur le Maire, quelques mots rapides sur le budget. Je crois qu'il n'existe pas de budget parfait comme il n'existe pas de situation idéale et on l'a dit cette année comme on l'a dit les années précédentes, chaque budget est une sorte de compromis entre des exigences souvent contradictoires. Le fait de gérer un budget de fonctionnement important, de promouvoir les investissements, de tenir compte d'une situation financière pas toujours simple, d'un environnement économique également complexe, tout cela fait que le budget n'est jamais parfait.

L'Opposition, bien sûr dans ce cas de figure, se lance et s'engage systématiquement et tous les ans dans une sorte de figure imposée qui est parfois un peu lassante, même si elle a pu avoir naturellement des effets intéressants sur tel ou tel point de la gestion municipale, je n'en disconviens pas. Mais un budget, je crois ce n'est qu'un moment d'un mandat municipal et l'objectivité du débat, me semble-t-il, impose de l'analyser dans l'évolution sur laquelle les Bisontins seront amenés à se prononcer d'ici trois ans mais pas avant.

Si on analyse la gestion municipale, on perçoit bien depuis plusieurs années une grande constance qui aboutit à des résultats substantiels et cela malgré des difficultés liées aux engagements nouveaux des collectivités locales et également à la faiblesse de la croissance économique. Résultats substantiels qui portent précisément sur des points qui font et ont fait l'objet de remarques incessantes de l'Opposition depuis des années, ce qui prouve que nous avons sûrement raison, mes chers collègues de l'Opposition, d'instaurer le mode de scrutin qui vous a permis d'être là, vous n'en aviez pas tout à fait saisi la pertinence à l'époque !

Finalement, nous pouvons ensemble être d'accord là-dessus, l'enjeu d'un budget d'une grande ville comme Besançon aujourd'hui, c'est de maîtriser son fonctionnement de façon volontariste et durable pour dégager un autofinancement suffisant qui puisse venir alimenter des investissements, charge ensuite en fonction de nos choix respectifs, de fixer les priorités et de nous différencier là-dessus. On peut juger insuffisants ces résultats, c'est vrai dans l'absolu, mais je voudrais sans tomber dans l'autosatisfaction citer quelques éléments qui me paraissent assez significatifs.

Que l'on considère l'annuité de la dette qui est en diminution, que l'on considère l'épargne brute qui croît plus vite que l'annuité de la dette et qui dégage une épargne nette relativement plus conséquente et plus importante, que l'on examine le fonds de roulement même de la Ville qui baisse et qui est ainsi la marque d'une gestion plus dynamique, que l'on considère même la progression régulière des investissements même si ceux-ci restent encore insuffisants, je crois qu'il faut en convenir cet effort reste à poursuivre, mais simplement sur ce problème des investissements, la liste de ceux-ci ne peut pas constituer une sorte d'exutoire de tous nos désirs de réalisations, nous serions nous aussi intarissables sur ce sujet s'il le fallait.

On constate dans ces différents éléments tout sauf une gestion laxiste, mais cette gestion c'est vrai tient compte du fait qu'à Besançon, et c'est notre choix politique, nous avons développé beaucoup de services pour la population, que ces services pour l'essentiel sont produits en gestion directe et non pas concédés, c'est là un choix sur lequel naturellement nous serons jugés au moment opportun lorsque le moment des élections viendra. Et puis je crois que cette gestion tient compte aussi, on en a parlé ce soir,

de la faiblesse du potentiel fiscal à Besançon qui est une faiblesse de Besançon c'est vrai mais la responsabilité municipale sur ce point n'est pas directement engagée pas plus que celle de M. SARKOZY, Maire de Neuilly, qui bénéficie d'un potentiel fiscal particulièrement important, n'est engagée.

Dans ce budget 1992, pour aller vite, je retiendrais simplement trois choses :

- tout d'abord l'évolution intéressante et sensible des bases qui servent au calcul de l'impôt et notamment des bases de la taxe professionnelle, l'an passé ces bases effectivement avaient progressé de façon relativement faible et M. TOURRAIN s'était immédiatement engagé dans la brèche en noircissant le tableau et en décrivant une situation économique catastrophique. Cette année naturellement les choses sont un peu différentes car il faut simplement se garder de précipitation dans ce genre d'appréciation. C'est tout simplement la marque je dirais d'une certaine vitalité du tissu industriel et commercial, je dis certaine vitalité parce que là aussi je crois qu'il ne faut pas se payer de faux semblants et se payer de mots, il faut rester modeste,

- autre signe de vitalité, c'est le produit que l'on escompte tirer du versement-transport, plus 11,22 % cette année. Le versement-transport on en a parlé tout à l'heure, c'est un produit dont l'assiette repose sur les salaires des entreprises au-delà de 9 salariés, le fait qu'il soit en augmentation est là aussi une indication d'une conjoncture qui n'est pas aussi défavorable qu'on voudrait bien le dire parfois,

- enfin troisième point, on assiste incontestablement à une décreue fiscale à Besançon et ainsi on en termine avec la réputation de Besançon ville chère, alors que l'évolution fiscale des autres collectivités locales va en sens inverse.

Je donnerai un dernier point en ce qui concerne la fiscalité qui est un point de politique nationale. L'an passé à Besançon 25 000 foyers fiscaux ont bénéficié d'exonération totale ou partielle. Il faut le souligner, ce n'est jamais dans les journaux, ce n'est jamais dit à la radio, ce n'est pas montré à la télévision, c'est très mal apprécié malgré l'importance politique que cela constitue, de la même façon que la Dotation de Solidarité Urbaine.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce budget, et je terminerai en disant quelques mots de la situation que nous venons de vivre. On ne peut pas, je crois, feindre de considérer qu'il ne s'est rien passé le 22 mars et le 29 mars. L'enjeu n'était pas municipal et nous n'avions pas à juger d'une gestion municipale ni à élire un nouveau Conseil Municipal, mais personne parmi les responsables de cette ville et parmi les responsables socialistes ne peut considérer que ces résultats ne les atteignent pas directement. Ils appellent sans aucun doute de notre part écoute et rénovation. Il ne nous appartient pas ici, car ce n'est ni le lieu ni l'heure de le faire, de dresser un inventaire exhaustif et complet de ces résultats, mais, incontestablement, trop de nos concitoyens vivent mal ce que j'appellerais l'insécurité sociale au sens le plus large de ce terme malgré les différentes protections dont ils disposent et qui n'ont pas beaucoup d'équivalents dans le monde. Sans aucun doute donc je pense qu'il faut que nous fassions autrement et mieux, même si l'avertissement sanction qui nous a concernés plus directement, concernait également, je pense au scrutin du 22 mars, d'autres formations politiques dites gouvernementales qui se situent à l'autre bord de l'échiquier politique.

Notre engagement politique, et l'engagement politique des Socialistes, appelle à la modestie et à l'humilité mais il écarte sans aucun doute le découragement et si l'on dit souvent qu'il n'existe pas de sisyphes heureux, je crois que dans les semaines, dans les mois et dans les années qui viennent, les Socialistes feront la démonstration qu'ils sont des sisyphes courageux !

Mme FOLSCHWEILLER : On peut se réjouir que des efforts de rigueur permettent de ne pas augmenter la pression fiscale plus que l'inflation. C'est un bon point à votre actif Monsieur le Maire. Si le prix de certaines prestations a augmenté, je parlerai des prestations qui concernent les commissions auxquelles j'appartiens, je peux dire qu'elles ont été vraiment discutées et réfléchies et que celles dont nous avons discutées étaient normales. Par contre, ce qui m'ennuie dans ce budget c'est que la rigueur s'applique notamment au social, je le dis parce que je suis administratrice au CCAS et je l'ai dit dans cet organisme et je le redis ce soir, je suis très préoccupée de voir que nous ne pourrions pas répondre à la

demande en matière sociale et je pense que cela est grave. Préoccupée de voir aussi que vont diminuer les dépenses pour les œuvres sociales scolaires et d'autres. Est-ce que la rigueur doit s'appliquer à ces domaines-là ou pas ? Je préférerais que la rigueur s'applique à d'autres domaines, peut-être la voirie ou tout ce qui est production et là je ne suis absolument pas d'accord avec M. TOURRAIN pour qui la qualité d'un mandat se mesure aux kilomètres de routes et aux kilos de béton. Je voudrais vous poser deux, trois petites questions qui paraissent peut-être de détail.

Je voudrais savoir pourquoi on dépense encore 300 000 F pour la rénovation de l'Hôtel de Champagny pour lequel on a déjà beaucoup dépensé. Je voudrais savoir à quoi est dû le 1 MF pour parfaire les travaux du Musée du Temps et le million réservé à la restructuration des bâtiments de la Mairie et de l'Hôtel de Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous donnera ces renseignements dans un instant.

M. NACHIN : Il me reste combien de temps Monsieur le Député-Maire ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout le temps, M. TOURRAIN n'a pris qu'une demi-heure, j'avais peur qu'il prenne deux heures.

M. NACHIN : Je vais être très très bref parce que ce que je voudrais dire je l'ai déjà dit lors du débat sur les orientations budgétaires et que je ne veux pas me répéter. Simplement je voudrais signaler qu'il y a un certain nombre d'investissements auxquels nous ne sommes pas hostiles parce qu'ils doivent entraîner l'amélioration de la qualité de la vie dans notre ville, par exemple un investissement que nous avons réclamé c'est la construction du tunnel sous la Citadelle et nous constatons qu'il est retardé, la construction de la Caserne des Sapeurs-Pompiers qui est renvoyée au calendes bien qu'il y ait 100 000 F pour les études. Je constate, en ce qui concerne les transports, que vous avez prévu 2 200 000 F pour l'achat de bus, ce qui est relativement important mais dérisoire en comparaison des investissements qui sont faits dans la voirie.

Je voudrais attirer l'attention de nos collègues de l'AREV qui se préparent à voter ce budget, que ce budget comporte une somme de 6 020 000 F pour la participation de la Ville à la voie des Mercureaux. Il faut être logique. Lorsqu'on se présente devant les électeurs, on dit qu'on est contre la voie des Mercureaux. Mais il faut aussi au Conseil Municipal ne pas voter les crédits pour cette voie.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je m'excuse, je préfère différer mon intervention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, donc vous n'intervenez pas.

M. TOURRAIN : Je voulais simplement poser tout à l'heure une question à l'intervenant socialiste parce qu'il y a quelque chose que je n'avais pas bien compris.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors vous indiquerez à Claude MAGNIN qu'il vous fasse un petit dessin si vous n'avez pas compris ce qu'il a dit.

M. TOURRAIN : Il a dit que l'annuité de la dette était en diminution, j'aimerais qu'il me dise où il a trouvé ce chiffre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne vous posez pas des questions aux uns et aux autres sinon on ne va pas en finir. Je réagis trop par moments et pas assez à d'autres. Je vais demander peut-être à quelques Adjointes qui ont pris des notes de répondre sur ce qui a été dit sans prendre trop de temps.

M. PONÇOT : Je répondrai déjà à Mme FOLSCHWEILLER que pour l'Hôtel de Champagny, il s'agit de clore une opération qui est effectivement achevée mais qui a été étalée sur plusieurs budgets. Par contre, pour le Musée du Temps, il s'agit de la première tranche des travaux. En ce qui concerne les bâtiments communaux, il s'agit de leur entretien, de leur restructuration. J'ajouterai simplement pour M. MAILLARD je crois qu'effectivement tout le monde a pu constater -il n'est plus là alors je ne réponds pas, ce n'est pas la peine-.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais si, répondez :

M. PONÇOT : Je réponds que tout le monde sait que Besançon manque de tertiaire industriel, que là aussi ce n'est pas la responsabilité des élus de Besançon et que précisément l'effort qui est en train d'être fait pour le Parc Scientifique et Industriel ira dans le sens d'une amélioration de la situation de Besançon. Je ne veux pas revenir sur un débat qui nous a souvent préoccupés mais j'ajoute que la Ville de Besançon accroît les surfaces de ses zones industrielles progressivement, à mesure que les besoins sont connus. Il est inutile d'investir des sommes importantes trop longtemps à l'avance. Il y a même dans l'agglomération bisontine un certain nombre de petites communes qui ont investi et qui attendent encore leurs usines. Alors n'allons pas trop vite ni trop tôt. Par contre, je suis tout à fait d'accord pour qu'on continue à rechercher avec les autres communes de l'agglomération, le moyen de répartir effectivement dans une structure qui reste à définir l'effort du développement économique de l'agglomération.

Mme KUNSTLER : Je vais simplement continuer ce qu'a dit Jean PONÇOT. J'ai été surprise de l'intervention de M. MAILLARD comme si rien ne se passait d'un budget à l'autre. Entre le budget de l'année dernière et celui de cette année, nous avons participé, avec d'autres communes, à la réalisation du Syndicat de la zone industrielle de Besançon Ouest. En deuxième lieu, et M. MAILLARD a peut-être été emporté par les effets de chaque séance du Conseil Municipal, les problèmes de transfert de technologie et de recherche du tertiaire supérieur sont réels pour Besançon et concerne également l'ensemble de la Franche-Comté.

M. RÉGNIER : Plusieurs collègues sont intervenus au sujet du tunnel sous la Citadelle. Je voudrais faire le point sur ce dossier. Si le début des travaux du tunnel a été décalé d'à peu près six mois, c'est dû à la procédure d'expropriation qu'on a dû lancer, principalement pour la propriété MARTIN, où est implanté le garage, puisque les tractations à l'amiable n'ont pu aboutir. Il reste en crédit 7 MF votés en 1990 et en 1991 pour les acquisitions et les études. Il est inutile cette année d'inscrire une somme à notre budget. Je vous informe qu'on a retenu 16 entreprises qui vont être appelées à concourir. Les dossiers vont partir dans les 15 jours qui suivent notre séance d'aujourd'hui afin de permettre de retenir l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux.

Pour ce qui est des voies de communication dont a parlé M. MAILLARD, je veux lui répondre que c'est aussi notre souci. C'est une urgence pour Besançon de réaliser rapidement la voie de contournement. Les études continuent et les premiers travaux devraient démarrer pour la voie des Mercureaux ; une somme de 6 020 000 F est prévue. Pour ce qui concerne la partie des Montboucons, 1 500 000 F sont inscrits pour les études et les acquisitions des terrains. Le souhait de la Municipalité est d'inscrire au XI^{ème} Plan un maximum de financement pour qu'on réalise la voie de contournement. On va être obligé de procéder par étapes et dans un premier temps mettre à deux fois deux voies la route entre la rue de Vesoul et celle de Gray. Le rond-point pour lequel on va voter plus de 7 MF aujourd'hui, permettra d'accueillir cette première tranche en attendant le phasage de l'ensemble des travaux. On travaille avec la DDE pour que le XI^{ème} Plan démarre en 1994. A cette fin, l'enquête publique aura lieu cet automne. Pour revenir aux affirmations de M. NACHIN je crois que la voie de contournement est au niveau écologique une très bonne chose pour la Ville de Besançon. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle on fait circuler au centre-ville des milliers de voitures et de camions ; les faire transiter autour de la ville est une très bonne chose.

M. FUSTER : Simplement Monsieur le Maire pour répondre à Mme FOLSCHWEILLER. Un crédit de 1 MF est proposé pour un réaménagement du hall de l'Hôtel de Ville qui va nous permettre d'être à la fois une vitrine des réalisations municipales, une promotion de certains événements, et de répondre enfin à un certain nombre d'objectifs qu'on définira en Commission de Communication. Effectivement, une part de ce crédit est affectée à l'Hôtel de Ville.

M. JEANNEROT : Je voudrais rassurer Mme FOLSCHWEILLER sur la capacité du Centre Communal d'Action Sociale à faire face à la demande et à garder le cap sur les objectifs que nous avons définis ici il y a un peu plus de deux ans. Tout d'abord pour dire que même si vous constatez au travers des documents budgétaires que la subvention de la Ville au CCAS n'augmente que de 1 %, néanmoins le budget du fonctionnement global du CCAS est en augmentation de plus de 4 %. Ce qui signifie que le

CCAS a su mobiliser des financements extérieurs et qu'il a de plus amélioré sa productivité sur un certain nombre de chapitres et notamment dans le secteur de la Petite Enfance comme je m'y étais engagé ici au sein de cette assemblée. Le CCAS n'est pas à l'abri de cette obligation d'avoir une gestion tout à fait saine. Il est vrai que nous sommes face à des problèmes, Mme FOLSCHWEILLER qui participe activement aux travaux du Conseil d'Administration du CCAS le sait bien, notamment concernant le troisième âge puisque la demande est en progression de plus de 15 % par an ; il est évident que si nous voulions répondre aujourd'hui dans la forme où nous répondons et avec les moyens qui sont les nôtres, nous mettrions très rapidement à plat les possibilités de financement et du CCAS et de la Ville. Il nous faut donc inventer aujourd'hui des nouvelles formes de réponses, c'est ce à quoi nous nous employons. Je rappelle que nous avons engagé un immense chantier au sein du CCAS sur la manière de répondre mieux aux besoins enregistrés dans le domaine du troisième âge et en particulier au Service du Soutien à Domicile, dont les conclusions devraient pouvoir être disponibles dans les prochaines semaines. J'ajoute une dernière chose, c'est que les élections cantonales viennent d'avoir lieu, et vous savez que l'action sociale est inscrite dans la compétence de droit commun du Conseil Général. Je compte sur les Conseillers Généraux et particulièrement ceux qui viennent d'être élus, pour apporter leur contribution et leur appui à une politique sociale que personne ne songe à remettre en cause à Besançon mais il est vrai que si les Conseillers Généraux nous apportaient un peu plus leur soutien actif, pas seulement verbalement mais sous forme de contribution financière, il y a tout lieu de croire que les choses iraient un peu mieux.

M. BARETJE : C'est juste pour compléter la réponse de mon ami Vincent FUSTER à propos du million dont parlait Mme FOLSCHWEILLER quant aux bâtiments de la Mairie et de l'Hôtel de Ville. Il ne s'agit donc pas uniquement de l'Hôtel de Ville. C'est vrai que nous avons été appelés à diminuer nos tranches annuelles et nous avons envisagé de ne rien faire dans un premier temps mais le montant de la tranche annuelle qui a pu être remise est le montant habituel. Je pense que vous resterez favorable à ce que ces tranches annuelles puissent tenir un certain cap et permettre un entretien normal des bâtiments. C'est un entretien et c'est une réhabilitation à la fois du hall de l'Hôtel de Ville, à la fois la continuation des travaux que vous pouvez avoir vus, que vous pouvez constater vous-même qui sont ceux du Centre Administratif Municipal. D'ailleurs nous pourrions retrouver pour le Centre Technique Municipal exactement la même chose et également une tranche annuelle qui permette chaque année d'entreprendre un certain nombre de rénovations.

M. PIERLOT : C'est juste pour répondre à M. NACHIN, pour lui dire qu'à la Commission Voirie nous avons seuls, M. GRAPPIN et moi-même, refusé la voie des Mercureaux...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah !

M. PIERLOT : Que de toute façon globalement on est d'accord sur le budget donc on ne va pas faire l'impasse là-dessus et puis qu'il faudrait aussi voir au niveau du Conseil Régional, du Conseil Général ce qui se passe et pas toujours critiquer seulement au niveau de la Mairie. C'est tout ce que je voulais dire.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais poser quelques questions pour éclairer ma lanterne, sur les bâtiments d'abord. Il est noté que pour le Palais Granvelle il y a une tranche de 1 MF. Cela a été donné ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. JACQUEMIN : Est-ce que la programmation des travaux du Palais Granvelle pour achever cette restructuration très importante est définitivement faite sur les années qui viennent et puis-je en avoir la communication ? Deuxièmement, question connexe sur le programme muséographique qui est également coûteux, il me semble qu'on ne le voit pas apparaître dans le cadre de ce budget 1992 ? Deuxième question concernant les bâtiments, c'est le Théâtre Municipal. Il y a un programme de travaux de sonorisation de 120 000 F, Monsieur le Maire je pense que cela c'est une bien bonne idée mais elle serait encore meilleure concernant le Théâtre Municipal si on voulait bien rafraîchir l'intérieur de ce théâtre...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela viendra.

M. JACQUEMIN : ...qui est, j'y étais encore hier soir ou avant-hier soir, l'état de cette salle est vraiment indigne de notre ville : sa saleté repoussante, les plafonds, les parties devant la scène, vraiment je ne comprends pas qu'on laisse cela dans cet état-là et je ne pense pas que ce soit des travaux d'une très grande ampleur. Concernant les bâtiments également, il est prévu 650 000 F pour les bâtiments Emmaüs à Planoise. S'agit-il des travaux d'étanchéité de toiture réclamés par Emmaüs ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est cela, oui.

M. JACQUEMIN : Sur les équipements de l'Université, il est noté 1 500 000 F. Je voudrais connaître la part que prendra la Ville de Besançon dans le cadre du projet Université 2000 ? Venons-en aux voies de communication. Je ne vois rien sur la date de terminaison du tunnel sous la Citadelle, je crois qu'on a parlé du début des travaux mais on n'a pas parlé de la fin ? Est-ce qu'il sera inauguré pendant votre mandat, juste avant votre élection, est-ce que ça sera après ? Deuxième question concernant la Citadelle, un projet de téléphérique Monsieur le maire, aurait-il des incidences budgétaires pour la Ville notamment concernant les aménagements qu'il faudrait faire pour la plate-forme supérieure ? Troisième question, je ne vois rien sur l'échangeur de Besançon - Marchaux pour lequel vous dites être très favorable, ni études d'aménagement du carrefour de Palente, ni programmation d'études pour le carrefour de Palente, ni non plus un début de participation de la Ville de Besançon à cet échangeur Est qui me paraît tout à fait important pour elle ? Enfin avant-dernière question pour les bus, la somme de 2 200 000 F est-elle suffisante pour le renouvellement du parc Monsieur JUSSIAUX ? Et enfin une question que j'avais posée à laquelle je n'ai jamais eu de réponse concernant François - Saint-Amour. J'avais demandé à ce que l'on prenne contact avec Bourg-en-Bresse pour savoir si on ne pouvait pas partager notre participation avec cette ville qui, je croyais avoir entendu dire qu'au fond elle n'y était pas totalement opposée. Est-ce que cette prise de contact a été faite et quelle réponse en a été donnée ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je regrette Monsieur JACQUEMIN mais c'est justement le genre de questions que nous aimerions avoir en commission plénière du budget puisque ce sont des points de détail qui sont intéressants pour vous. Je connais l'état de ce Théâtre, j'en ai parlé avec le directeur, nous allons sans doute faire quelque chose bientôt mais il faut prévoir six mois de travaux, donc déplacer une saison lyrique etc., ce qui ne peut pas se faire du jour au lendemain, voilà par exemple ce que j'appelle un détail.

Bien sûr que pour l'échangeur Est-ce n'est pas un détail pour vous, ni pour moi non plus et vous savez très bien que nous ne connaissons pas encore les clés de répartition puisque c'est en cours de discussion et qu'on ne peut pas inscrire quoi que ce soit dans le budget puisqu'on ne connaît pas les crédits qui seront demandés. Ce sont des questions tout à fait valables mais je pense qu'on ne va pas utiliser le temps de l'ensemble du Conseil Municipal pour répondre point par point. Mes services ont pris note, vous aurez la réponse. On a appelé Bourg-en-Bresse qui n'a pas du tout envie de participer. Peut-être on aurait pu vous répondre mais il y en a tellement qui nous écrivent pour l'instant, qu'il est très difficile de répondre à tous. Je dis simplement et très courtoisement à M. JACQUEMIN que c'est bien de poser ces questions. J'engage mes services à le faire, mais on ne va pas prendre son temps ici pour prendre le point 1, le point 10, le point 15 etc. pour répondre à tout, c'est clair. Mais Monsieur TOURRAIN, je suis chargé de mener ce débat et on a bientôt terminé les deux heures de discussion. Il reste un certain temps maintenant à Jean BOICHARD pour répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées.

M. BOICHARD : Je ne veux pas répondre à tout parce que, compte tenu de tout ce que j'ai pris en note, il me faudrait un temps considérable. Je vais donc répondre aux questions les plus importantes. Je commence par M. TOURRAIN puisque c'est lui qui avait ouvert le feu longuement. En faisant des comparaisons avec d'autres collectivités territoriales qui ne sont pas forcément des collectivités communales, je voudrais vous répondre que ce n'est pas facile de faire des comparaisons terme à terme. Il est évident que vous devez tenir compte des services rendus et que ceux rendus par une ville comme la nôtre sont tellement considérables, tellement importants que pour arriver à réaliser -laissez-moi parler Monsieur TOURRAIN, je ne vous ai pas interrompu-.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas le droit non plus de lui faire des grimaces.

M. BOICHARD : Voilà : Vous avez reproché au Maire tout à l'heure ce même comportement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est meilleur que moi dans les grimaces (rires).

M. BOICHARD : Je dirai que pour dégager un autofinancement dans une collectivité qui a un nombre important de services à rendre et qui les rend bien de l'avis des habitants, y compris de ceux qui en ont parlé dans ce Conseil Municipal, ce n'est pas si facile que cela, vous le savez très bien. C'est pourquoi la progression de l'autofinancement qui est la nôtre dans ce secteur est constante d'année en année, surtout quand c'est assorti comme vous avez bien voulu le reconnaître d'une stabilisation de la fiscalité. Vous nous dites que nous avons augmenté l'emprunt. C'est vrai mais je vous rappelle, comme je vous l'avais dit lors de la séance d'orientations budgétaires, que la progression de l'emprunt globalisé ne s'est pas faite n'importe comment. Nous avons réalisé lors de la renégociation de la dette de la Ville des économies en matière de dette qui sont telles que cela nous permet d'augmenter l'emprunt pendant un certain temps. Nous avons pu lancer 6 à 7 MF d'emprunt supplémentaire sans finalement que le coût de la dette n'augmente compte tenu des économies qu'on a fait par ailleurs et qui ne sont pas comptabilisées au service de la dette, mais dans les économies générales.

En ce qui concerne le personnel, je ne suis pas d'accord avec vous. Nous ne nous étions pas engagés pour une contraction de 80 personnes en deux ans. Au début de cette Municipalité, le programme était le suivant : 30 la première année, nous en avons fait je crois 31 ou 32 ; 15 la deuxième année, nous n'avons pas réalisé les 15, il en manquait 5 que nous avons renvoyés à la troisième année où nous avons fait 30 c'est-à-dire qu'en matière de récupération de dépenses du personnel, nous avons rempli notre contrat. Nous n'avons pas contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure pesé sur le marché de l'emploi en augmentant le chômage dans la Ville de Besançon parce que si l'on tient compte des interventions que nous avons faites au niveau économique, la Ville a contribué à créer beaucoup plus d'emplois que ce qu'elle a été amenée à réduire au niveau de ses propres fonctionnaires.

Je ne dirai rien sur le tunnel sous la Citadelle, tout a déjà été dit. Je m'étais engagé avec le Maire l'année dernière à ne pas récupérer 10 MF sur l'excédent du compte administratif et je ne l'ai pas fait. De la même manière nous avons fait passer à 13 MF les investissements du budget supplémentaire alors que nous en avions 11 l'année dernière. Mais je maintiens quand même que ceci ce n'est pas facile à réaliser compte tenu du fait que ce sont des économies et que cela fait partie de l'épargne sur laquelle j'insistais tout à l'heure. Je préfère réutiliser cet argent au titre de l'épargne plutôt que d'augmenter la fiscalité pour couvrir les frais correspondants, en investissement comme en fonctionnement.

Je voudrais quand même insister car lorsqu'on entend parler de la Ville de Besançon, on a l'impression de misérabilisme. Mais vraiment est-ce que vous avez l'occasion de rencontrer les gens qui viennent de l'extérieur, qui viennent visiter la Ville de Besançon, qui disent ensuite ce qu'ils en pensent ? Il faut quand même vous rappeler Monsieur TOURRAIN ou d'autres que nous avons eu sans les solliciter au cours des années qui viennent de s'écouler, un nombre important de grands classements dans lesquels la Ville de Besançon était aux avant-postes, à l'avant-garde, pas seulement comme première ville verte de France mais aussi comme ville administrée d'une façon très performante et aujourd'hui ceux qui se penchent sur notre administration communale, excusez-moi de vous le dire, sont infiniment moins sévères que vous. Ils ont l'occasion de voir d'autres villes qui sur ce plan-là auraient beaucoup à apprendre chez nous.

Je vais répondre rapidement à M. JACQUEMIN. Vous parlez de cette catastrophique évolution du bassin d'emplois qui est marqué par notre défaillance. Il faut regarder attentivement les publications de l'INSEE qui sont faites en ce qui concerne le chômage, vous verrez que nous sommes loin d'être si mal placés que cela et que le développement de la ville tel que nous le menons y est évidemment pour quelque chose. C'est vrai que le bassin d'emplois de Besançon n'est pas à 10 km de la frontière, car il y a à peu près 15 000 Franc-Comtois aujourd'hui qui travaillent en Suisse. Si nous avons cette proximité géographique, nous bénéficierions aussi de l'opération.

Vous nous dites qu'il y a des cofinancements auxquels il faudrait que nous participions. Je suis d'accord, nous participons abondamment aux cofinancements. Je vous ai indiqué les sommes que nous

octroyons aux autres collectivités qui sont souvent bien mieux pourvues que nous pour investir parce qu'elles bénéficient de dotations. A l'heure actuelle dans ces cofinancements, nous avons apporté au moins une trentaine de millions de plus que nous n'avons reçu au cours des années qui viennent de s'écouler. Je vous rappellerai que sur un investissement comme le 5^{ème} Lycée où nous n'étions de par la loi absolument pas obligés de participer, nous avons contribué pour une somme de l'ordre d'une trentaine de millions. Il faudra beaucoup de participations inverses pour équilibrer des apports de cette nature.

Si je reprends aussi ce que vous avez dit Monsieur MAILLARD, je ne vois pas pourquoi vous faites de distinction entre les différents types d'investissement. Quand vous réalisez une création ou un remplacement, c'est toujours dans une très large mesure de l'argent épargné ou de l'argent emprunté que vous investissez et dans les deux cas vous recevez des retours bénéfiques, c'est-à-dire une réduction des dépenses de fonctionnement. Lorsque nous avons acheté le parc de machines informatiques du CAM, croyez-vous finalement que ce n'est pas un véritable investissement qui s'est traduit par ce que l'on peut en attendre au niveau des éléments de retour.

Il faut du tertiaire industriel, je suis d'accord avec vous mais ce tertiaire n'est pas créé par nous. Nous pouvons seulement aider au développement d'économies et ceci nous le faisons. Je voudrais vous rappeler, Monsieur MAILLARD, quelle a été l'évolution de notre ville. Il y a une trentaine d'années, nous étions une ville qui ressemblait sur le plan de la sociologie du travail à la Ville de Montbéliard. Nous avions les deux tiers des emplois de la Ville de Besançon qui étaient des emplois secondaires, des emplois industriels. C'est vrai que nous avons perdu un nombre important de ces emplois industriels qui ont été compensés par des emplois de tertiarisation. Aujourd'hui nous avons non pas les deux tiers d'emplois secondaires mais plus des deux tiers d'emplois tertiaires et nous ressemblons à presque toutes les autres villes de plus de 100 000 habitants. Les villes qui à l'heure actuelle sont marquées par une forte proportion de la population secondaire et de la population tertiaire liée à l'industrie sont infiniment plus vulnérables. Regardez ce qui se passe actuellement, pas seulement sur Clermont-Ferrand mais sur le District Urbain du Pays de Montbéliard ou dans d'autres villes comparables à ce qu'était autrefois la Ville de Besançon. J'étais comme beaucoup il y a une dizaine d'années : on avait eu un débat de cette nature et dans l'histoire de Besançon dont j'avais rédigé la partie moderne, j'avais insisté sur cet aspect que le tertiaire ne compensait pas. Mais avec le temps, Monsieur MAILLARD, je suis obligé de me dire que le tertiaire et surtout quand il n'est pas lié à une activité vulnérable comme l'activité industrielle, il est peut-être plus solide. Il faut savoir qu'aujourd'hui sur les emplois de Besançon créés en partie avec l'aide de la Ville et pas seulement bien sûr mais avec sa politique, il y en a 15 000 qui sont offerts à d'autres c'est-à-dire que nous contribuons encore une fois à permettre à beaucoup de familles qui ne sont pas bisontines, de bénéficier de l'effort que nous faisons. Je vais prendre un simple exemple qui est ici celui de la collectivité territoriale ; près de 40 % du personnel de la Ville n'est pas résidant dans la commune. C'est le cas pour beaucoup d'autres activités. Nous contribuons par notre action économique dans ce sens, à accorder, à apporter à beaucoup d'habitants de l'extérieur des possibilités d'existence qu'ils ne trouveraient certainement pas chez eux.

En réponse à M. NACHIN, l'investissement pour les bus et les transports ce n'est pas 2 200 000 F c'est beaucoup plus que cela. Monsieur ALAUZET, je suis obligé de vous dire que je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Vous avez parlé une nouvelle fois de la position des Verts en matière économique, vous êtes contre la croissance, vous êtes contre ce que vous appelez le productivisme, c'est-à-dire vous êtes méfiant à l'égard des investissements productifs et vous nous avez répété que l'avenir est dans le partage du travail. Quand j'avais 20 ans, il y a 46 ans de cela, on en parlait déjà et il y avait déjà une manière de voir qui était de partager le travail avec le tiers-monde, de partager le travail avec ceux qui n'en ont pas, on est toujours là. Je me suis procuré un petit fascicule qui a été rédigé par une équipe de votre groupement et dont un compte rendu était paru dans Le Monde il y a une quinzaine de jours sous la signature de l'économiste Paul FABRA. J'ai voulu voir cela d'un peu plus près, je me demande comment vous arrivez à réaliser ce que vous préconisez. Nous sommes entrés dans une société qui est une société concurrentielle. Votre système est impossible, il nécessite quasiment une autarcie. Si vous voulez augmenter comme vous le souhaitez les coûts de production en continuant d'avoir une concurrence à l'extérieur dans le cadre de la communauté européenne ou ailleurs, il est évident, ce n'est pas la peine de faire des croquis dans ce domaine, que ça ne va pas aller loin. Or vous savez très bien ce que signifie une économie autarcique ; on nous en a donné des exemples terriblement destructeurs au cours des mois et

des années qui viennent de s'écouler. Les pays de l'Est étaient tous autarciques, on a vu ce qu'ils sont devenus. Nous sommes bon gré mal gré amenés à une concurrence qui doit être organisée pour essayer de mieux répartir le travail. C'est possible mais à quel échelon, quand pourrons-nous en recueillir les fruits ? En attendant Monsieur ALAUZET, je suis certain que nous serons obligés encore bien longtemps de compter sur le développement pour créer l'emploi plutôt que sur le partage qui viendra peut-être, je le souhaite, mais dans combien de temps ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces considérations parfois d'ordre très philosophique, économique en tout cas. Monsieur ALAUZET souhaite répondre ?

M. ALAUZET : Oui, je suis particulièrement content que le débat puisse s'ouvrir sur un tel sujet. Je crois que si on pouvait développer un peu plus, cela nous permettrait d'avancer. Les Verts ne sont absolument pas forcément contre l'économie de marché, j'ai parlé de compensation c'est-à-dire que si on doit aller dans le sens de l'économie de marché, il faut absolument prévoir des mécanismes de compensation. De toute façon nous dépenserons des sommes considérables à corriger les effets de l'exclusion et du chômage, autant les dépenser ces mêmes sommes dans un esprit beaucoup plus constructif avec des gens qui travaillent, qui soient reconnus et qui soient épanouis.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un débat qu'on pourra reprendre dans un autre lieu que celui-ci et il n'est pas intéressant, bien au contraire. Monsieur TOURRAIN va revenir au budget ?

M. TOURRAIN : Oui, je voudrais d'abord apporter une précision qui permettra peut-être Monsieur le Premier Adjoint d'y voir plus clair.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Encore un conseil.

M. TOURRAIN : La comparaison que j'ai faite et les ratios que j'ai avancés concernent les collectivités communales de 100 000 à 300 000 habitants en excluant les communautés urbaines pour des raisons d'ailleurs de chiffres du Ministère de l'Intérieur. Ces documents émanent du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère m'a bien précisé qu'il n'y avait pas d'autres documents qui pouvaient s'appuyer sur des chiffres aussi irréfutables que ceux qui sont mentionnés. Donc les ratios que je vous ai indiqués tout à l'heure sont incontestables, les chiffres sont indiscutables, vous pouvez toujours vous retourner vers les services de M. Philippe MARCHAND pour leur demander telle ou telle explication.

J'ai indiqué dernièrement, et c'est pour cela d'ailleurs que ce soir enfin je ne ferai ni mimique, ni grimace, ni rien et j'ai dit ce soir que je ne souhaitais pas distribuer de médaille à M. le Premier Adjoint. J'ai dit que quand on était en période de vaches grasses, je n'aurais pas eu la même attitude parce que la croissance était forte. Quand les choses vont bien il faut faire attention et serrer les boulons, il faut maîtriser les dépenses parce que cela donne de bonnes habitudes et le jour où les choses vont moins bien, les bonnes habitudes sont acquises, on n'a pas à se forcer. Vous formulez une ineptie en disant que la Ville de Besançon qui avait une partie de sa population dans le secondaire, voit sa situation s'inverser pour permettre aux gens de travailler dans le secteur tertiaire. Il y a deux tertiaires, vous le savez en tant que géographe, il y a le tertiaire productif et puis il y a le tertiaire qui ne l'est pas forcément, qui est productif de services qui peuvent être très différents, il y a aussi le tertiaire supérieur, c'est probablement de celui-ci que nous manquons. Mais vous faisiez allusion tout à l'heure à l'époque ancienne, il y a 30 ans, voire 40. A cette époque, Grenoble et Besançon étaient deux villes qui marchaient exactement du même pied avec les mêmes structures au point de vue industriel, avec souvent les mêmes services de conseil industriel et Besançon a très largement décroché.

Ce qui me peine quand je dis que vous manquez de souffle, c'est que comme vous j'aime ma ville, comme vous je me déplace je vois ce qui se passe ailleurs, je vois ma ville je trouve qu'elle est belle c'est une des plus belles, d'ailleurs si on y reste c'est parce qu'elle nous plaît et elle serait encore beaucoup plus belle si vous vous mettiez à l'ouvrage pour maîtriser les dépenses et faire les travaux qui s'imposent comme ceux du Théâtre. M. le Maire déplore l'état du Théâtre, mais dans un an vous verrez que le Théâtre sera comme aujourd'hui. Vous ne dégarez pas les marges de manœuvre, c'est ce que je vous reproche. Quant à l'emploi, je vous apporterai lors d'un prochain Conseil, les commentaires de l'INSEE

avec tous les chiffres qui sont fournis très régulièrement dans des documents très complets. Vous verrez que là aussi on peut regretter qu'on ne sente pas à Besançon le souffle qui serait nécessaire. M. MAILLARD en soulignait l'incurie, effectivement à Besançon on peut faire beaucoup mieux et j'espère qu'on y arrivera sans se préoccuper forcément de la longueur de la voirie communale, à ce titre je vous signale que nous sommes bien placés dans ce domaine-là parce que nous avons droit à 3 m de route par habitant, c'est-à-dire 50 % de plus que la moyenne nationale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est quand même pas de ma faute cela Monsieur TOURRAIN.

M. MAILLARD : Je vais aller un petit peu dans le même sens que M. TOURRAIN, je crois que M. BOICHARD, vu ses compétences en géographie économique, ne peut pas déceimment mélanger les deux concepts de tertiaire industriel et de tertiaire administratif. Il est clair qu'en matière de tertiaire administratif, Besançon a bénéficié d'implantations nouvelles avec en particulier la décentralisation. Cela a permis de compenser un certain nombre de pertes d'emplois sur le plan industriel mais aujourd'hui, toutes les villes, toutes les collectivités souhaitent assurer leur développement qui passe par l'association de l'industrie et du tertiaire industriel. Le tertiaire industriel permet d'assurer dans un contexte économique difficile le maintien, voire la croissance de l'industrie et permet également aux entreprises de mettre sur le marché des produits à plus forte valeur ajoutée. Donc il dégage de la richesse qui a des retombées sur la collectivité. On doit tout mettre en œuvre pour assurer le développement de ce tertiaire industriel. Je sais bien qu'une ville a des limites, mais je crois qu'on pourrait contribuer beaucoup plus à l'implantation de ce tertiaire industriel à Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais en deux mots conclure en disant quand même à M. TOURRAIN et à M. MAILLARD, tertiaire administratif et tertiaire de services c'est vrai que c'est différent mais c'est un emploi dans l'un ou dans l'autre et c'est une personne occupée. Alors c'est vrai pour que l'industrie fonctionne bien il faut du tertiaire de services, il faudrait aussi du tertiaire supérieur, nous sommes parfaitement d'accord là-dessus. Quelle est l'action de la Ville pour arriver à développer le tertiaire de services ? Je demande des modes d'emplois. Pour conclure, il ne faut pas comme vous l'avez fait dans l'Opposition, noircir le tableau, il ne faut pas toujours dire qu'on manque de souffle. Et surtout ne dites pas que là derrière il y a des intentions politiciennes. Nous sommes chargés je l'ai déjà dit maintes fois, de la gestion d'une ville pendant les 6 ans de mandat qui sont là, on ne calcule pas pour dire on va faire ceci, puis après cela, etc. ce n'est pas cela du tout. Je reviens au tunnel sous la Citadelle. J'ai demandé à mes services qu'ils me disent exactement où on en est. Les acquisitions de terrains nécessaires pour le tunnel et les deux sorties sont en cours. Côté Tarragnoz pas de problème, deux acquisitions à faire, l'une est réglée la deuxième est en cours ; mais côté Rivotte il y a des difficultés pour les trois acquisitions. Les négociations pour acquérir l'immeuble MARTIN n'ont pas abouti, on n'a pas pu s'arranger à l'amiable ; il faut donc une procédure d'expropriation ; la Préfecture a été saisie le 10 janvier 1992, on attend l'ordonnance d'expropriation ; une expropriation aussi rapide soit-elle comporte des délais impératifs de six mois au minimum pour cet immeuble. Deuxième acquisition : les terrains de la régie des transports du Doubs. La négociation est en cours, il faut rechercher une nouvelle implantation pour la régie, on ne l'a pas encore trouvée et donc il faut encore un certain temps. Troisième terrain celui de la Navigation. Il y a une demande de la Chambre de Commerce d'une indemnisation de l'ordre de 600 000 F ; on attend la décision du Service des Domaines pour traiter l'acquisition de ces terrains. Voilà où en sont les acquisitions de terrains. Alors fallait-il mettre au-delà des 6 MF qui existent dans ce budget ? On a fait les appels de candidatures le 7 novembre 1991, 16 entreprises ont été retenues pour le prochain appel d'offres. L'envoi des dossiers de consultation aura lieu en avril, et la remise des offres en juillet ; la mise au point du marché sera faite en automne et l'ordre de service pour les débuts des travaux sera donné au début de l'année 1993 et on espère conclure Monsieur TOURRAIN c'est pour vous, en juillet 1995 c'est clair. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire une somme supplémentaire au budget pour ces travaux. On aurait pu avancer de quatre mois le début des travaux. Nous faisons notre travail correctement, nous savons ce qui nous attend dans les échéances et nous espérons bien que cela se poursuivra.

Voilà ce que je voulais indiquer en conclusion. Je pense qu'il s'agit d'un bon budget, certes un budget difficile à boucler comme tous les autres budgets, un budget de rigueur où nous avons développé l'investissement même si ce n'est pas suffisant au gré de certains.

Et je demande donc le vote sur ce projet de budget 1992 présenté par Jean BOICHARD, quels sont ceux qui sont favorables au vote positif de ce budget ? Avis contraires : j'en ai compté 14. Merci. Abstentions : il n'y en a pas. Le budget est donc adopté.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le budget général de l'exercice 1992 (budget annexes compris) est adopté à la majorité (14 Conseillers ayant voté contre).